

OIBT

Pérenniser les forêts tropicales

Rapport annuel 2008



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT : Pérenniser les forêts tropicales

Rapport annuel 2008



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

Rapport annuel 2008

L'**Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)** est une organisation intergouvernementale dont la vocation est de favoriser la protection et l'aménagement durable, l'exploitation et le commerce des ressources des forêts tropicales. Ses 60 pays membres représentent environ 80 % des forêts tropicales du monde et 90 % du commerce mondial des bois tropicaux. L'OIBT élabore des plateformes normatives convenues au plan international dont l'objet est la promotion de la gestion durable et de la conservation des forêts, et elle procure une assistance à ses pays tropicaux membres leur permettant d'adapter ces plateformes et principes aux réalités locales et de les appliquer sur le terrain par la mise en œuvre de projets. En outre, l'OIBT recueille, analyse et diffuse des données sur la production et le commerce des bois tropicaux et finance des projets et actions destinés au développement des filières forêt-bois des populations villageoises comme des filières industrielles. Tous les projets sont financés par des contributions volontaires dont la plupart émanent de ses pays membres consommateurs. Depuis le lancement de ses opérations en 1987, l'OIBT a financé plus de 940 projets, avant-projets et activités d'une valeur dépassant les 340 millions de dollars EU. Les principaux bailleurs de fonds sont les gouvernements du Japon, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, de la Norvège et des Pays-Bas.

© OIBT 2009

Tous droits réservés. À l'exception du logo de l'OIBT, les éléments graphiques et textuels du présent ouvrage peuvent être reproduits en totalité ou en partie à condition de ne pas être mis en vente ou de faire l'objet d'une exploitation commerciale et que sa source soit citée.

ISBN 4-902045-58-3

Photographie de couverture : E. Collins Ahadome

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	iii
ACRONYMES.....	v
L'OIBT EN BREF	1
RÉUNION ET SESSION DU CONSEIL	2
TRAVAUX SUR LES POLITIQUES	9
EVÉNEMENTS CO-SPONSORISÉS PAR L'OIBT EN 2008.....	16
FINANCEMENT DE PROJETS, AVANT-PROJETS ET ACTIVITÉS	25
BOURSES D'ETUDE.....	28
MISSIONS DE DIAGNOSTIC DE L'OIBT	31
GROUPES CONSULTATIFS SUR LE COMMERCE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE	33
EXAMEN ANNUEL ET ÉVALUATION DE LA SITUATION MONDIALE DES BOIS EN 2008.....	35
BILAN FINANCIER DE L'OIBT.....	37
ANNEXE 1 : PAYS MEMBRES DE L'OIBT ET NOMBRES DE VOTES EN 2008	41
ANNEXE 2 : PROJETS FINANCÉS EN 2008.....	43



AVANT-PROPOS

L'Accord international sur les bois tropicaux reste le seul accord intergouvernemental, négocié sous les auspices des Nations Unies, à porter en particulier sur les forêts et les bois tropicaux. L'AIBT de 1994 sera bientôt remplacé par l'AIBT de 2006, qui a été adopté en janvier 2006 et dont l'entrée en vigueur était prévue en février 2008 ou ultérieurement.

L'année 2008 a été très significative pour l'OIBT à bien des égards. L'organisation était à un moment décisif dans son développement. Elle avait forgé un nouvel Accord qui porte une attention accrue à l'environnement, au commerce et au développement et laisse également espérer des ressources financières supplémentaires, augmentant ainsi les attentes de nombreux pays membres. Alors que l'organisation négociait la transition entre l'AIBT de 1994 et l'AIBT de 2006, elle a dû faire l'inventaire de ses opérations sous l'AIBT de 1994 et examiner les modalités opérationnelles futures dans le cadre de l'AIBT de 2006. Cela a relancé le débat sur la question de la fréquence et de la durée des sessions du Conseil et des comités, les fonctions des comités, le financement des travaux de l'organisation et le cycle des projets de l'OIBT. Lors de sa quarante-troisième session en novembre 2007, le Conseil a décidé, en rappelant la Décision 6(XLIII), qu'il ne tiendrait pas sa session habituelle en mai 2008. Par conséquent, pour la première fois dans l'histoire de l'OIBT, une seule session du Conseil a eu lieu en 2008. Cependant, le Conseil a organisé une rencontre à Accra, au Ghana, à la place de sa session de printemps habituelle, pour parler des modalités opérationnelles des futurs travaux de l'organisation.

L'année 2008 a également été marquée par des inquiétudes et des attentes concernant la ratification de l'AIBT de 2006 et son entrée en vigueur. D'après l'Article 39 de l'AIBT de 2006, l'Accord devait entrer formellement en vigueur le 1^{er} février 2008 ou à n'importe quelle date ultérieure, si 12 gouvernements de pays

producteurs détenant au moins 60 pour cents de la totalité des votes des producteurs et 10 gouvernements de pays consommateurs comptant pour plus de 60 pour cents du volume total des importations de bois tropical au titre de l'année référence 2005 avaient définitivement signé l'Accord ou l'avaient ratifié, accepté et approuvé. Cette date a été dépassée sans que l'Accord n'entre en vigueur. Des délais ultérieurs se sont également écoulés sans que l'Accord n'entre en vigueur. Bien que de nombreux pays membres aient progressé vers la ratification de l'AIBT de 2006, la lenteur de la progression de la ratification était la source de grandes inquiétudes pour l'organisation et ses membres.

Cependant, l'optimisme est revenu avec l'adoption de la Décision 9 (XLIV) en novembre 2008 pour mettre en application, à titre pilote, des programmes thématiques dans les domaines suivants :

- Application des lois forestières, gouvernance et commerce
- Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales
- Aménagement des forêts de collectivités et gestion des entreprises des forêts de collectivités
- Transparence du commerce et du marché
- Développement et efficacité de l'industrie

L'approbation de ces programmes thématiques et la création de sous-budgets pour les programmes thématiques pourraient potentiellement accroître considérablement la base des financements de l'organisation, parce qu'ils ont été conçus pour faciliter la contribution directe des donateurs à des domaines thématiques plutôt qu'à des projets individuels.

La question des changements climatiques a continué à dominer le débat de l'industrie internationale du bois. Outre l'organisation du débat international sur

l'industrie du bois à Yokohama, au Japon, du 30 avril au 2 mai 2008, l'OIBT a préparé en collaboration avec d'autres membres du PCF le cadre stratégique pour les forêts et les changements climatiques pour une réponse unie du secteur de la foresterie aux changements climatiques, avec pour objectif absolu d'apporter à l'occasion de tout arrangement post-Kyoto sur les changements climatiques un avis consensuel du secteur forestier sur l'intégration de mesures pour l'atténuation des changements climatiques liés à la forêt et pour l'adaptation à ces changements. Les entreprises et organisations du secteur privé ont également fait preuve d'un intérêt grandissant pour coopérer avec l'OIBT pour compléter les efforts qu'ils font dans le cadre de leurs politiques de responsabilité sociale pour réduire les émissions de dioxyde de carbone liées à leurs opérations par le biais de projets

de compensation de carbone liés à la forêt. C'est un domaine qui génère beaucoup d'espoir pour l'avenir de l'organisation.

A la lecture du rapport annuel de cette année, le lecteur sera sans doute frappé par la collaboration entre l'OIBT et de nombreuses autres organisations internationales liées à la foresterie, dont la FAO, la CITES, l'UICN, le FNUF, la Banque Mondiale, le CCNUCC, la CDB et de nombreuses autres organisations. L'OIBT est profondément reconnaissante à ces organisations pour leur collaboration et espère poursuivre dans cette voie à l'avenir.

Emmanuel Ze Meka
Directeur exécutif

ACRONYMES

AIBT	Accord international sur les bois tropicaux
ANASE	Association des nations du sud-est asiatique
APAFRI	Association des institutions de recherche forestière de la région Asie-Pacifique
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BR-MDP	Activités de boisement et reboisement relevant du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto
C&I	Critères et indicateurs de la gestion forestière durable
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CIBT	Conseil international des bois tropicaux
CIFOR	Centre pour la recherche forestière internationale
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLI	Initiative conduite par un pays
CNEARC	Centre national d'études agronomiques des régions chaudes
CP	Conférence des parties
CRIWI	Institut de recherche sur l'industrie du bois, Académie chinoise de foresterie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
FPCD	Fondation pour le développement des populations et des communautés SA (PNG)
FPRDI-DOST	Institut de recherche-développement sur les produits forestiers-Département des sciences et de la technologie
FRIM	Institut de recherche forestière de Malaisie
FSC	Forest Stewardship Council (Conseil pour la certification forestière)
GLOMIS	Système d'information mondial sur la mangrove
GCSC	Groupe consultatif sur la société civile
GIFF	Gestion intégrée des feux de forêt
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération technique allemande)
IIDD	Institut international pour le développement durable

INRENA	Institut national des ressources naturelles du Pérou (<i>Instituto Nacional de Recursos Naturales</i>)
MDP	Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto
MINEEF	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire
OAB	Organisation africaine du bois
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
ONG	Organisation non gouvernementale
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
PFNL	Produits forestiers non ligneux
REDD	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
SODEFOR	Société de développement des forêts de Côte d'Ivoire
TAG	Groupe consultatif sur le commerce
TICAD	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.
TFLET	Application des lois sur les forêts tropicales, gouvernance et commerce
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature, Union mondiale pour la nature
UPLBCFNR	Université des Philippines Los Baños - Faculté de foresterie et des ressources naturelles

L'OIBT EN BREF

Mission

L'OIBT est une organisation intergouvernementale qui favorise la conservation ainsi que la gestion, l'exploitation et le commerce durable des ressources des forêts tropicales. Ses membres représentent environ 80% des forêts tropicales du monde et 90% du commerce mondial des bois tropicaux.

Bref Historique

L'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) fut créée sous les auspices des Nations Unies en 1986, alors que le sort des forêts tropicales suscitait des préoccupations grandissantes dans le monde. Alors que la quasi-totalité du monde s'inquiétait du rythme de la déforestation dans de nombreux pays tropicaux, il était également largement reconnu que le commerce des bois tropicaux était l'une des clés du développement de ces mêmes pays. La réconciliation de ces deux phénomènes apparemment disparate fait toute l'histoire de l'OIBT.

Les origines de l'OIBT remontent à 1976, lorsque la longue série de négociations qui devait aboutir au premier Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) commença lors de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dans le cadre du programme de cette organisation pour les matières premières. Ces négociations ont abouti à l'AIBT de 1983, qui régit les travaux de l'organisation jusqu'au 31 décembre 1996, date où il fut remplacé par l'AIBT de 1994. Des négociations pour un successeur à cet accord aboutirent en 2006, toujours sous les auspices de la CNUCED. L'AIBT de 2006 devrait entrer en vigueur dans un futur proche.

Alors que le premier AIBT se négociait au début des années 80, le sort des forêts tropicales devenait un thème de préoccupation croissante et il fut demandé à la communauté internationale d'agir. A cette époque,

la préservation des forêts était devenue une considération au moins aussi importante que le commerce dans les négociations.

Le préambule de l'Accord, où une importance égale a été accordée à la conservation et au commerce, reflète cet état de fait. Les auteurs de l'Accord pensaient que s'il reposait sur des ressources forestières bien gérées, un commerce des bois tropicaux florissant pourrait être l'une des clés du développement durable, procurant des devises étrangères et créant des emplois tout en protégeant les forêts naturelles de la destruction, de la dégradation et de la disparition.

L'AIBT qui finit par entrer en vigueur n'était pas un accord conventionnel sur les matières premières. En réalité, il s'agissait autant d'un accord sur la conservation et la mise en valeur des forêts que sur le commerce. Dans les faits, il anticipait les problématiques présentées dans le Rapport Brundtland de 1987 et au Sommet de la Terre de 1992, et ses éléments relatifs au commerce étaient autant d'instruments au service de la conservation des forêts tropicales.

L'AIBT de 2006 repose sur les fondations des accords précédents, et traite particulièrement de l'économie mondiale des bois tropicaux et de la gestion durable des ressources, tout en encourageant simultanément le commerce du bois et une meilleure gestion des forêts. De plus, il contient des dispositions pour le partage des informations y compris des données sur le commerce des bois non tropicaux, et permet de considérer les problèmes liés au bois non-tropical en ce qu'ils sont en rapport avec le bois tropical.

Siège social

Le siège social de l'OIBT se trouve à Yokohama, au Japon. Il existe deux (2) bureaux régionaux : Libreville, au Gabon, pour la région Afrique, et Brasília, au Brésil, pour la région Amérique latine et Caraïbes.

RÉUNION ET SESSION DU CONSEIL

Réunion sur les modalités opérationnelles des travaux futurs du Conseil international des bois tropicaux, 9-12 juin 2008, Accra, Ghana

Conformément à sa Décision 6 (XLIII), le Conseil a organisé une réunion à Accra, au Ghana, du 9 au 12 juin 2008.

Les Ministres des Forêts du Cameroun, du Congo et du Ghana, qui participaient également à une commission

de travail ministérielle de haut-niveau pour débattre de « la contribution de la foresterie au développement durable et à la réduction de la pauvreté en Afrique et les besoins en aide au développement », étaient présents.

La commission de travail ministérielle de haut-niveau a souligné les problèmes suivants :

- Besoin d'améliorer la gouvernance forestière en Afrique et le problème de la déforestation;
- Implication des communautés locales dans la gestion



Délégués assistant à la réunion d'Accra. Photo : OIBT.



SE Esther Obeng Dappah, Ministre des Terres, des forêts et des Mines du Ghana, en train de parler avec M. Attah (Ghana). Photo : OIBT.



SE Dr Elvis Ngolle Ngolle, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, en pleine conversation avec Mme. Augusta Molnar (Droits et Ressources, États-Unis) et M. Stewart Maginnis (UICN). Photo : OIBT.



SE M. Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo.
Photo : OIBT.

- forestière et distribution équitable des bénéfices;
- Elargissement de la portée et augmentation des financements de la gestion forestière durable et besoin de renforcer la transformation tertiaire génératrice de valeur ajoutée.

La Réunion a également parlé des modalités opérationnelles des travaux futurs du Conseil, dont les programmes thématiques, le financement des activités de l'OIBT, la fréquence et la durée des sessions du Conseil et des comités et le cycle des projets de l'OIBT,

les fonctions des Comités dans le cadre de l'OIBT de 2006, ainsi que du futur plan d'action de l'OIBT.

La quarante-quatrième session du Conseil

La quarante-quatrième session du Conseil a eu lieu à Yokohama, au Japon, du 3 au 8 novembre 2008. Les délégués de quarante-quatre (44) pays membres de l'OIBT et de la Communauté Européenne étaient présents lors de la session.

Trente (30) observateurs venus de pays membres potentiels, d'organes de l'ONU, d'agences spécialisées, d'organisations intergouvernementales et du secteur privé étaient également présents.

La session fut ouverte par la présidente du Conseil, Mme Katharina Kuehmayer (Autriche), et SE M. Hiroshi Nakada, maire de la ville de Yokohama, SE Dr. Elvis Ngolle Ngolle, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, et SE M. Emile Doumba, Ministre de l'Economie forestière, de l'eau, des pêcheries et des parcs nationaux du Gabon.



Les délégués lors de la quarante-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux. Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre



Mme Katharina Kuehmayer (Autriche), présidente du CIBT (2008). Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre



M. Hiroshi Nakada, maire de la ville de Yokohama. Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre



SE Dr. Elvis Ngolle Ngolle, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun. Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre



SE M. Emile Doumba, Ministre de l'Economie forestière, de l'eau, des pêcheries et des parcs nationaux du Gabon. Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre



Délégués lors de la quarante-quatrième session du Conseil international des bois tropicaux. Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre



Mme Katharina Kuehmayer, présidente du CIBT-44 félicite M. Michael Maue, ambassadeur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, pour sa nomination au poste de président du CIBT pour l'année 2009. Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre

A travers la Décision 9 (XLIV), le Conseil a décidé d'appliquer, à titre pilote, des Programmes Thématiques dans les domaines suivants :

- a. Application des lois forestières, gouvernance et commerce
- b. Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales
- c. Aménagement des forêts de collectivités et gestion des entreprises des forêts de collectivités
- d. Transparence du commerce et du marché
- e. Développement et efficacité de l'industrie

Le Conseil a également considéré d'autres questions liées à la politique, dont :

- (i) Amélioration la coopération entre l'OIBT et la CITES,
- (ii) Partenariat entre la société civile et le secteur privé pour une gestion forestière durable,
- (iii) Développement du programme de la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux,
- (iv) Promotion du commerce des produits en bois tropicaux et en bois non tropicaux issus de sources gérées durablement et exploitées légalement,
- (v) Promotion de l'amélioration de l'application des lois forestières,
- (vi) Soutien à la gouvernance forestière et à la décentralisation en Afrique,
- (vii) Renforcement des politiques et opportunités d'investissements forestiers,
- (viii) En coopération avec les organisations concernées, continuer à étudier les implications des changements climatiques pour les forêts tropicales et la contribution des forêts tropicales à l'atténuation des effets des changements climatiques,
- (ix) Continuer à offrir la coopération et les Conseils de l'OIBT au PCF (Partenariat de Collaboration sur les Forêts), continuer à soutenir le Forum des Nations Unies sur les Forêts et autres organisations, institutions et initiatives internationales et régionales,
- (x) Continuer à examiner les progrès accomplis par les pays membres pour atteindre l'Objectif OIBT 2000,
- (xi) Révision des manuels et directives du cycle de projets de l'OIBT,

- (xii) Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de biodiversité dans les forêts, et
- (xiii) Le plan d'action OIBT pour la période de transition 2008-2011.

Déclaration du directeur exécutif

Le directeur exécutif, M. Emmanuel Ze Meka, a souhaité aux délégués la bienvenue à la quarante-quatrième session du Conseil. Il a remercié SE M. Emile Doumba, Ministre de l'Economie forestière, de l'eau, des pêcheries et des parcs nationaux du Gabon, SE Dr. Elvis Ngolle Ngolle, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, M. Hiroshi Nakada, maire de la ville de Yokohama, M. Kunio Naito, directeur général de l'Agence forestière du Japon et le professeur Don Koo Lee, président de l'IUFRO pour leur participation. Au nom du Conseil, M. Ze Meka a exprimé sa profonde gratitude au maire de la ville de Yokohama pour son soutien personnel à l'OIBT ainsi que pour le soutien général offert par la ville. Il a noté que la relation entre l'OIBT et la ville de Yokohama s'était encore renforcée sous la direction compétente de M. Hiroshi Nakada. Il a rappelé l'invitation du Conseil municipal et le discours qu'il a ensuite prononcé lors de la session spéciale du Conseil municipal en décembre 2007, ce qui lui avait donné l'opportunité d'expliquer le travail de l'OIBT, ouvrant ainsi de nouveaux domaines de collaboration entre l'OIBT et la ville de Yokohama.

M. Ze Meka a cité la question de l'éducation environnementale des enfants, la participation de l'OIBT à la TICAD IV, hébergée en mai 2008 par la ville de Yokohama et la participation et contribution inestimable de la ville de Yokohama à la Réunion des experts internationaux pour répondre aux changements climatiques à travers la gestion durable des forêts tropicales, organisée par l'OIBT en coopération avec les gouvernements du Japon, de la Suisse et de la Norvège en avril 2008, en tant qu'exemples concrets de la collaboration entre l'OIBT et la ville de Yokohama. M. Ze Meka a fait allusion à la Décision 6(XLIII) du Conseil, qui a autorisé l'organisation d'une rencontre, sur les « modalités opérationnelles des futurs travaux du Conseil international des bois tropicaux » entre les sessions, à Accra, au Ghana, en juin 2008, et a également pris des

dispositions pour maintenir le cycle de projets de printemps et l'adoption de projets à travers une procédure électronique sans objections limitée dans le temps. Il a estimé que l'expérience avait été couronnée de succès et a demandé au Conseil de retenir les leçons de cette expérience afin d'améliorer la communication entre les membres et d'intensifier les échanges d'opinions entre les sessions, indépendamment de la fréquence des sessions. Le directeur exécutif a souligné la mise en œuvre de certaines des activités dans le cadre du programme de travail biennal 2008-2009. Il a informé le Conseil du fait que le secrétariat avait poursuivi une coopération active avec les organisations des Nations Unies et autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF).

Il a cité la participation de l'OIBT à la 13^{ème} Conférence des parties à la Convention cadre de l'ONU sur les changements climatiques, CCNUCC, organisée à Bali, en Indonésie, en décembre 2007 ainsi que l'organisation par l'OIBT de deux événements en marge de cette réunion.

Les autres réunions citées par le directeur exécutif sont la 9^{ème} Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CBD), organisée à Bonn, Allemagne, en mai 2008 ; le Congrès mondial de la nature de l'UICN, à Barcelone, en Espagne ; le Groupe consultatif sur les finances du FNUF et le dialogue stratégique du PCF, tenus les 14-15 février 2008 à Bonn, en Allemagne ; et deux initiatives conduites par des pays en préparation de la 8^{ème} réunion du FNUF et organisées à Durban, Afrique du Sud et à Paramaribo, Surinam.

M. Ze Meka a également signalé au Conseil la collaboration continue de l'OIBT avec la CITES, ce qui inclut une participation active à plusieurs réunions de la CITES et l'application du programme de renforcement des capacités mis en place dans le cadre du Programme de travail biennal 2006-2007 financé par l'Union

Européenne, les États-Unis et d'autres donateurs avec pour objectif d'améliorer la gestion des espèces de bois tropicaux listées par la CITES dans tous les États abritant ces espèces inclus dans le programme, avec des activités en cours au Cameroun, au Congo, en République Démocratique du Congo, en Indonésie, en Malaisie, en Bolivie, Au Pérou et au Brésil. Le directeur exécutif a rapporté au Conseil la participation et la contribution de l'OIBT à la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD IV). Il a déclaré que l'organisation avait saisi l'opportunité présentée par la conférence pour informer les participants au sujet de la contribution de

l'organisation au développement durable en Afrique à travers la promotion de la gestion forestière durable et du commerce international des bois tropicaux et produits ligneux produits de façon durable. En coopération avec la ville de Yokohama, l'OIBT a organisé une cérémonie de plantation d'arbres commémorative pendant la TICAD IV. Le directeur exécutif a fait savoir au Conseil que l'OIBT joue un rôle actif dans le débat international de la foresterie sur la question des changements climatiques. Il a indiqué qu'en plus d'organiser la réunion d'experts

internationaux sur les forêts tropicales et les changements climatiques, l'OIBT collabore avec d'autres membres du PCF à la préparation d'un cadre stratégique pour les forêts et les changements climatiques pour donner une réponse unie du secteur forestier aux changements climatiques, mais aussi lors des débats thématiques sur les forêts et les changements climatiques organisés par le Dialogue sur les forêts.

Il a également informé le Conseil de l'intérêt grandissant du secteur privé pour coopérer avec l'OIBT pour faire honneur à leurs propres efforts pour réduire les émissions de dioxyde de carbone issues de leurs opérations à travers des projets de compensation de carbone liées à la forêt, dans le cadre de leurs politiques de responsabilité sociale. Il a cité le cas de 7 & i



M. Emmanuel Ze Meka, directeur exécutif.
Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre

Holdings, une importante entreprise de distribution au Japon, qui a exprimé son intérêt pour investir à travers l'OIBT 1 million de dollars US par an dans un programme pilote de 3 ans pour la conservation des forêts tropicales, comme preuve tangible de son engagement dans la prévention de la déforestation dans les pays tropicaux. Asahi-Pretech, une autre entreprise privée, a également manifesté son intérêt de coopérer avec l'OIBT dans le même domaine. M. Ze Meka a déclaré que l'intérêt du secteur privé était une reconnaissance des avantages comparatifs de l'OIBT, de la qualité de son travail et de sa capacité à contribuer à atténuer les changements climatiques. Il a exhorté le Conseil à encourager le secteur privé à exprimer son intérêt.

M. Ze Meka a signalé au Conseil que seuls seize pays membres avaient jusqu'à lors ratifié l'AIBT de 2006, et a exprimé son inquiétude vis-à-vis de la lenteur avec laquelle les pays ratifiaient l'AIBT, même si le nouvel Accord s'intéresse plus largement à l'environnement, au commerce et au développement et laisse également espérer des ressources financières supplémentaires, en particulier à travers les programmes thématiques. Dans ses remarques conclusives, le directeur exécutif a assuré qu'il était certain que la quarante-quatrième session du Conseil offrirait aux membres l'opportunité de prendre des décisions importantes qui seraient déterminantes pour l'avenir de l'organisation.

MEMBRES DU CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX ET COMMITES ASSOCIES POUR 2008

Conseil

Présidente Mme. Katharina Kuehmayer (Autriche)
Vice-président SE M. l'ambassadeur Michael Maue (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Information économique et information sur le marché

Présidente Mme. Michele Mire (États-Unis)
Vice-présidente Mme. Siti Syaliza Mustapha (Malaisie)

Reboisement et gestion forestière

Président M. Carlos Enrique Gonzalez Vicente (Mexique)
Vice-président Mr. Hideaki Takai (Japon)

Industrie forestière

Président Dr. Jürgen Blaser (Suisse)
Vice-président M. James Nirmal Singh (Guyana)

Finances et administration

Président M. Marcel Vernooij (Pays-Bas)
Vice-président M. Ondoua Ekotto Schadrack (Cameroun)

Porte-paroles

Producteurs Prof. Nii Ashe Kotey (Ghana)
Consommateurs Dr. James Gasana (Suisse)



Pépinière de différentes espèces de Shorea (meranti) pour conservation ex-situ à Java, en Indonésie

TRAVAUX SUR LES POLITIQUES

Développements à la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux

En 2008, le Conseil a continué à suivre les développements à la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux.

Lors de sa quarante-quatrième session à Yokohama, au Japon, un rapport sur les débats à la CCNUCC concernant la réduction des émissions liées à la dégradation des forêts et au déboisement et sur les implications pour les forêts tropicales et les producteurs de bois tropicaux a été présenté par le Dr. Jürgen Blaser (Suisse).

Le rapport abordait les domaines suivants :

- Le mandat de l'OIBT et sa relation au programme sur les changements climatiques,
- Présentation générale des forêts tropicales et des changements climatiques,
- Présentation générale du cadre institutionnel international,
- Les marchés du carbone, et
- Le rôle de l'OIBT dans le programme évolution des forêts et changements climatiques.

Le rapport a fait les recommandations suivantes à l'OIBT :

- Aborder l'actualité changeante de la gestion durable des forêts tropicales dans le contexte plus large des changements climatiques,
- Promouvoir trois (3) actions de terrain dans les domaines des études sur le développement, du renforcement des capacités et de la gestion des connaissances et du partage des informations, et
- Développer un programme thématique sur la REDD, la restauration des forêts et le renforcement des services des écosystèmes.



Dr. Jürgen Blaser (Suisse).

Photo : IIDD/ Bulletin des Négociations de la Terre

Renforcer la coopération entre l'OIBT et la CITES

En 2008, l'OIBT a continué à mettre en application un important programme de renforcement des capacités pour aider les membres à remplir les conditions de la liste de la CITES pour les espèces de bois tropicaux, dans le cadre du programme de travail biennal 2008-2009. Ce programme, mené en collaboration avec le secrétariat de la CITES et financé essentiellement par une subvention de la Communauté Européenne et d'autres donateurs dont les USA, le Japon, la Norvège et la Nouvelle Zélande, a permis d'améliorer la gestion de nombreuses activités et de contrôler trois espèces de bois tropicaux (*Pericopsis elata*, *Gonystylus* spp. and *Swietenia macrophylla*) listées dans l'Annexe II de la CITES dans plusieurs pays producteurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

Des ateliers régionaux visant à développer des stratégies de gestion et de contrôle communes pour les pays d'Afrique et d'Amérique latine/centrale qui mettent en application les listes de la CITES pour *P. elata* and *S. macrophylla* ont été respectivement organisés à Kribi, au Cameroun et à Cancun, au Mexique en 2008. 30 participants venus des pays d'Afrique centrale et de l'ouest étaient présents lors de l'atelier de Kribi. La

réunion au Mexique a également réuni 40 participants, représentants des pays de l'aire de répartition de ces espèces, mais aussi importateurs et ONG.

Promotion du commerce des bois tropicaux et autres produits ligneux issus de sources gérées durablement et récoltés légalement.

En 2008, le Conseil a financé un programme pilote pour mettre en application un système de suivi des grumes et produits transformés de la forêt en Côte d'Ivoire. Les acteurs du programme étaient le MINEEF, SGS, Helveta, des entreprises partenaires et un expert national en contrôle des produits de la forêt pour conduire une évaluation critique des progrès du projet. Le nouveau système devrait aider à sécuriser toutes les informations et les données sur chaque grume entrant le système sous une forme crédible et facilement accessible.

Les leçons suivantes ont été tirées du projet pilote :

- Les coûts d'équipement (PDA) devraient être réduits,
 - Les caractéristiques et les fonctions du programme devraient être améliorées,
 - La formation devrait durer plus longtemps,
 - La durée du projet pilote devrait dépasser les six mois,
- Le rapport a émis les recommandations suivantes :
- SGS/HELVETA devrait rendre le système de contrôle digital des produits de la forêt plus facile d'utilisation et revoir les coûts du système à la baisse,
 - Les opérateurs économiques de l'industrie du bois devraient s'adapter aux nouveaux besoins du marché international et prévoir la création d'un système de localisation des produits transformés,
 - L'OIBT devrait se charger de la seconde phase, qui nécessite 1 à 2 ans de travail pré-développement avec des opérateurs volontaires et comprend formation, développement de codes-barres et développement de programmes localisés, et
 - Le gouvernement de la Côte d'Ivoire devrait prendre des mesures d'incitation fiscale pour encourager les opérateurs à amorcer la mise en application du système.

Le programme a recommandé que le gouvernement de la Côte d'Ivoire prenne des mesures d'incitation fiscale pour encourager les opérateurs à amorcer la mise en application du système



Un opérateur enregistrant des données sur une grume à l'aide d'un PDA.

Promotion d'une meilleure application des lois forestières

En 2008, l'OIBT a continué en collaboration avec la FAO à diffuser et à encourager l'usage des « Meilleures pratiques pour améliorer l'application des lois dans le secteur forestier ». Un atelier a été organisé à Accra, au Ghana, du 15 au 17 juillet 2008. Les participants venaient de 9 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Bissau, Guinée, Libéria, Nigéria, Sierra Leone et Togo) et comprenaient 62 représentants venus du secteur gouvernemental, de la société civile (groupes communautaires et ONG), de compagnies privées, de bureaux environnementaux et d'organisations régionales et internationales. L'atelier a été organisé en collaboration avec le Ministère des Terres et des Forêts du Ghana et la Commission forestière du Ghana.

Les participants ont été informés à travers une série de présentations sur le degré de conformité aux lois forestières et sur les meilleures pratiques pour combattre les activités illégales dans le monde. Les 9 pays de la sous-région ont donné des vues d'ensemble détaillées de leur situation particulière en matière de conformité aux lois forestières. Au sein de plusieurs groupes de discussion, les participants ont échangé leurs expériences et préparé nombre de recommandations à adresser aux gouvernements nationaux, à la société civile, aux acteurs du secteur privé et aux organisations internationales. Sur la base de ces délibérations, les participants ont préparé une déclaration intitulée « Déclaration d'Accra sur l'application des lois

forestières dans les pays d'Afrique de l'Ouest ». Cette déclaration comprend une évaluation des problèmes de l'abattage illégal des arbres, du commerce illégal et de la gouvernance dans la région et résume les recommandations approuvées conjointement aux niveaux politique, institutionnel et technique. Le compte-rendu de l'atelier et la Déclaration d'Accra sont disponibles sur le site internet de l'OIBT.

Soutenir la gouvernance forestière et la décentralisation en Afrique

La question de l'application des lois forestières, de la gouvernance et du commerce a continué à attirer l'attention du Conseil. En 2008, l'OIBT a co-sponsorisé et a participé à l'Atelier sur la gouvernance forestière et la décentralisation en Afrique organisé à Durban, République d'Afrique du Sud, du 8 au 11 avril 2008.

L'atelier était une initiative conduite par un pays (CLI) en soutien au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et a servi de plateforme pour évoquer et partager des leçons tirées d'autres processus internationaux et nationaux sur les questions de la gouvernance forestière et de la décentralisation en Afrique. Voici certaines des recommandations faites aux pays :

- Construire des systèmes d'autocontrôle, de contrôle et d'évaluation par des tiers permanents pour améliorer la gouvernance forestière,
- Dans le cadre d'un ensemble de règles ou de minima pour la gestion et l'usage de la forêt, transférer les ressources et les décisions aux autorités et communautés locales et/ou à leurs représentants pour établir des droits de jouissance et droits plus étendus (droits de représentation, de recours, droits procéduriers), et faire en sorte que de tels transferts et droits sont reconnus par le système légal.
- Faciliter l'apparition de réseaux capables d'influencer le dialogue politique, tels qu'associations d'autorités locales, unions et fédérations.
- Attribuer du pouvoir aux autorités locales qui sont responsables devant la population, afin de renforcer la démocratie locale, la nationalité, les droits et les responsabilités de la population en rapport avec l'Etat, tout en soutenant un domaine public actif.
- Développer des mécanismes (tels que des actions affirmatives) pour contrebalancer les inégalités existantes de genre, de religion, d'ethnicité, de caste et de classe.
- Développer des mécanismes pour gérer les conflits entre les divers acteurs, y compris en renforçant les capacités d'auto-analyse, de médiation, de négociation et de résolution de conflits.



Participants à l'atelier sur la Promotion d'une meilleure application des lois forestières, Accra, Ghana. Photo de l'OIBT.

- Promouvoir l'éducation civique et l'accès à l'information pour permettre aux autorités locales et aux populations locales de connaître, revendiquer et protéger leurs droits et responsabilités légaux.
- Examiner les programmes éducatifs officiels et faire les révisions nécessaires aux programmes de foresterie technique et tertiaire pour inclure les connaissances indigènes.

Renforcer les politiques et les opportunités d'investissements forestiers

Depuis 2006, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) a favorisé la promotion des investissements dans les forêts tropicales naturelles aux niveaux international, régional et national. Cela a été fait à travers l'organisation de plusieurs forums, dont :

- le Forum international sur les investissements dans les forêts tropicales : contraintes et opportunités pour les investissements dans les forêts tropicales naturelles (Cancun, Mexique, Avril 2006),
- le Forum sur les investissements dans les forêts tropicales, Amérique latine et Caraïbes (Curitiba, Brésil, Novembre 2006),
- le Forum sur les investissements dans les forêts tropicales, Asie-Pacifique (Bangkok, Thaïlande, Août 2007),
- le Forum sur les investissements dans les forêts tropicales, Afrique de l'Ouest et Afrique Centrale (Accra, Ghana, Août 2007), et
- le Forum sur les investissements dans les forêts tropicales, Bolivie (La Paz, Bolivie, Mars 2008).

Le forum national bolivien, qui a eu lieu en mars 2008, a conclu que la Bolivie offrait de bonnes opportunités d'investissements dans le domaine de la transformation de produits à haute valeur ajoutée (meubles, portes et revêtements de sol). Le forum a été suivi d'une série de tables rondes d'affaires organisées par la Chambre bolivienne de foresterie (Cámara Forestal de Bolivia), qui a démontré que le pays avait le potentiel pour attirer les investissements, et a rapporté des intentions d'investissements pour un montant de 27,6 millions de dollars US. Conclusions, recommandations et présentations du forum sont disponibles sur le site internet de l'OIBT : <http://www.itto.int>.

Alors que ces forums ont permis de planter des graines dans les différents pays et régions, il est important de rappeler que le financement de la Gestion forestière durable (GFD) est un processus participatif qui implique un dialogue, des négociations et des accords entre les différentes parties prenantes, et implique de prendre en compte les multifonctionnalités des écosystèmes forestiers, la diversité culturelle de leurs habitants et les politiques nationales de façon à développer les moyens du bien-être économique et de la compétitivité sur le marché.

Implications des changements climatiques pour les forêts tropicales et contribution des forêts tropicales à l'atténuation des effets des changements climatiques

En 2008, le Conseil a continué à suivre la question des implications des changements climatiques pour les forêts tropicales et a organisé une réunion d'experts internationaux sur la gestion durable des forêts tropicales pour répondre aux changements climatiques, à Yokohama, du 30 avril au 2 mai 2008. Les participants à la réunion ont parlé des projets existants et des projets possibles pour une réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), ont passé en revue les autres possibilités d'atténuation dans le secteur forestier, et ont examiné le besoin d'aider le secteur forestier à s'adapter aux changements climatiques. La réunion a émis des recommandations pour l'OIBT, les gouvernements nationaux, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et autres organisations concernées. Voici certaines de ces recommandations :

Recommandations adressées à l'OIBT :

- Etudier les implications des changements climatiques sur la gestion forestière durable sous les tropiques,
- Développer des directives pour l'atténuation des changements climatiques, pour les possibilités d'adaptation dans les forêts tropicales et pour tenir compte du carbone dans les plans de gestion forestière et dans les projets de l'OIBT,
- Mettre à jour les critères et indicateurs de l'OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales afin de refléter l'état actuel des connaissances sur les changements climatiques,



Participants à la Conférence sur les changements climatiques à Yokohama. Photo de l'OIBT.

- Analyser la possibilité d'introduire le concept de restauration des paysages forestiers dans le processus de négociations sur les changements climatiques post-2012 avec la CCNUCC.

Recommandations adressées aux gouvernements nationaux :

- Faire en sorte que les intéressés, y compris les décideurs, soient mieux conscients de l'importance des possibilités d'atténuation et d'adaptation basées sur la forêt dans les réponses nationales aux changements climatiques.
- Promouvoir les entreprises forestières communautaires en tant que stratégie flexible pour aider les populations locales à s'adapter aux changements climatiques,
- Soutenir l'implication de la société civile, des communautés et des autres acteurs pertinents dans les politiques nationales et actions sur l'atténuation des changements climatiques à travers les forêts et sur l'adaptation,
- Développer des programmes pour faire prendre conscience au public de la relation importante et dynamique entre forêts et changements climatiques,
- Développer des politiques et des directives pour promouvoir les biocarburants à base de bois d'une façon qui ne compromette pas la sécurité alimentaire et soit cohérente avec les principes de la gestion forestière durable.

La coopération et les consultations de l'OIBT avec le Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF) et son soutien au Forum des Nations Unies sur les forêts et autres organisations, institutions et initiatives internationales et régionales.

L'OIBT a poursuivi sa participation active aux travaux du PCF en soutenant le FNUF et en renforçant sa coopération et coordination, notamment avec la formulation du Cadre stratégique du PCF sur les forêts et les changements climatiques et en assistant à plusieurs réunions du PCF en 2008. L'OIBT a co-sponsorisé et a participé au Dialogue de Paramaribo sur le financement de la gestion forestière durable, une initiative conduite par un pays pour soutenir le FNUF organisée à Paramaribo, République du Suriname, du 8 au 12 septembre 2008. Les résultats du dialogue devraient être présentés lors du FNUF 8, prévu au siège des Nations Unies, à New-York, du 20 avril au 1^{er} mai 2009.

L'objectif du dialogue de Paramaribo était d'identifier les opportunités d'accroître de façon significative les financements de la gestion forestière durable. La réunion a regroupé des experts de la finance et de la foresterie venus du monde entier, a permis de partager les expériences sur la mobilisation de financements pour la forêt et la production de revenus, a identifié les

sources de financements publics et privés existants et émergents, et a examiné la relation entre le financement des forêts, la gouvernance forestière et la création d'environnements favorables aux investissements.

La réunion a également exploré les modèles, stratégies et arrangements institutionnels pour accroître les financements par des moyens tels que mécanismes de financements publics bilatéraux et multilatéraux, réduction des dettes, remboursement des services de l'écosystème (tels que l'eau et le carbone), investissements commerciaux du secteur privé et philanthropie privée. 227 participants y ont assisté, dont des experts internationaux venus de toutes les régions du monde, d'organisations régionales et internationales, d'organisations non-gouvernementales, du secteur privé, d'organisations philanthropiques et de groupes importants.

Révision des manuels et directives du cycle des projets de l'OIBT.

Lors de sa quarante-quatrième session tenue à Yokohama, en novembre 2008, le Conseil a approuvé à travers sa Décision 5(XLIV) des manuels et directives révisés pour améliorer et renforcer le cycle des projets de l'OIBT.

La série de manuels et de directives comprenait :

- Manuel de formulation des projets, 3^{ème} édition,
- Logiciel d'aide à la formulation de projets,
- Manuel de suivi, examen, rapports et évaluation de projets, 3^{ème} édition,
- Manuel sur les procédures de fonctionnement normalisées pour le cycle des projets,
- Directives révisées pour la sélection et l'emploi de consultants, l'acquisition et le règlement de biens et de services, 2^{ème} édition.

Téléchargeable en anglais, français et espagnol sur <http://www.itto.int/fr/projects/>

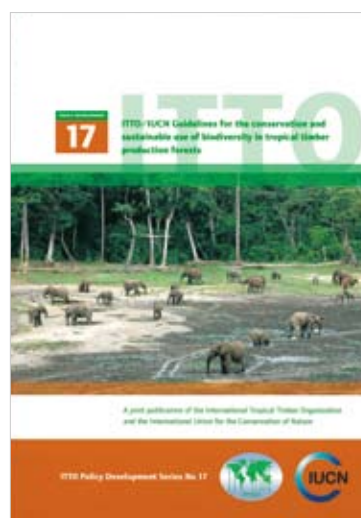
Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois

C'est en 1993 que le Conseil international du bois tropical a pour la première fois adopté des directives pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les forêts tropicales productrices de bois, à une époque où le débat sur la conservation et l'utilisation de la forêt tropicale était très actif sur la scène internationale. Bien des choses se sont passées depuis dans les politiques et dialogues internationaux, dans l'opinion publique et dans la forêt. En 2005, le Conseil a décidé que les directives devaient être mises à jour pour prendre en compte les nouveaux développements en matière de conservation et de gestion forestière durable.

Lors de sa quarante-quatrième session organisée à Yokohama, en novembre 2008, le Conseil a adopté, à travers la Décision 6 (XLIV), les nouvelles directives pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois qui avaient été élaborées conjointement par l'OIBT et l'UICN pour remplacer ces directives de 1993.

Le Conseil a encouragé les membres à adapter et à employer les Directives dans leur travail, y compris dans les propositions de projets et les rapports OIBT.

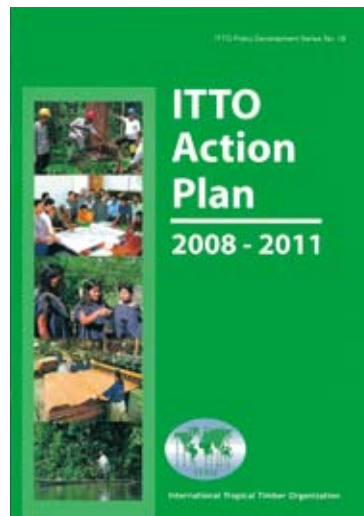
Téléchargeable en anglais, français et espagnol sur http://www.itto.int/fr/policypapers_guidelines/



Le plan d'action de l'OIBT pour la période de transition 2008-2011

Lors de la quarante-quatrième session du Conseil organisée à Yokohama, en novembre 2008, le Conseil a adopté le nouveau plan d'action, à travers la Décision 4 (XLIV). Le plan d'action fournit des conseils clairs et concis sur les orientations générales de l'organisation, à la fois en termes d'initiatives politiques et d'activités liées aux projets afin de maximiser leur impact sur la réalisation des objectifs de l'OIBT. Ce plan d'action couvre une période qui englobe l'extension de l'Accord International sur les bois tropicaux (AIBT) de 1994 et l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006. Il tire parti de et remet à jour les éléments principaux du Plan d'action de Yokohama de l'OIBT ainsi que des questions nouvelles qui sont apparues au fil des années.

Téléchargeable en anglais, français et espagnol sur http://www.itto.int/fr/policypapers_guidelines/



EVÉNEMENTS CO-SPONSORISÉS PAR L'OIBT EN 2008

Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique, 28-30 mai 2008, Yokohama, Japon

La conférence avait pour thème « Vers une Afrique qui gagne : un continent d'espoir et d'opportunités »

L'objectif de la TICAD IV était de mobiliser les connaissances et les ressources de la communauté internationale dans les domaines clés suivants :

- Stimuler la croissance économique de l'Afrique,
- Assurer la sécurité humaine (y compris en atteignant les OMD et en consolidant la paix), et
- Aborder les problèmes de l'environnement/des changements climatiques.

En collaboration avec la ville de Yokohama, l'OIBT a

également organisé une cérémonie de plantation d'arbres commémorative faisant partie intégrante des activités officielles de la TICAD IV, et a tenu un stand à la foire africaine de la TICAD IV où elle a exposé les travaux de l'OIBT ainsi que des échantillons de bois tropicaux et de produits en bois venus d'Afrique.



Plantation d'arbres lors de la TICAD IV. Photo de l'OIBT.

Le deuxième « D » : Répondre à la dégradation de la forêt par la gestion forestière durable, manifestation organisée conjointement par l'OIBT/l'UICN/la FAO en marge du Jour de la forêt, du 2 au 6 décembre 2008, à Poznań en Pologne.

L'OIBT, l'UICN et la FAO ont organisé un événement en marge du Jour de la forêt 2 de la COP 14 de la CCNUCC à Poznań, en Pologne, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Intercoopération (Suisse) et Tropenbos (Pays-Bas). L'objectif de cet événement était d'envoyer un message clair expliquant à la communauté qui travaille sur les changements climatiques que la restauration des forêts dégradées à travers l'aménagement des terres à l'échelle des paysages, une forte implication des parties concernées et une gestion forestière durables sont d'une importance capitale pour parvenir à atténuer les changements climatiques, et en particulier pour la REDD. Quelques-unes des questions-clé abordées lors de la manifestation :

- Pourquoi la gestion forestière durable et la restauration des paysages forestiers comme approches clés pour réduire les émissions ?
- Synergie à trouver entre atténuation des changements climatiques, sécurité alimentaire et moyens de subsistance respectueux du paysage forestier,
- Comment minimiser les risques des investissements dans la REDD en améliorant la stabilité des écosystèmes et des moyens de subsistance,
- Comment des expériences de restauration de



Le deuxième « D » : Répondre à la dégradation de la forêt par la gestion forestière durable

paysages forestiers pourraient-elles aider à réduire les incertitudes et simplifier le suivi complexe de la REDD dans les forêts dégradées ?

- Comment des liens intra-sectoriels pourraient être créés entre forêts et stratégies d'atténuation des changements climatiques liées à la REDD ?
- Les défis à relever pour que les négociateurs voient la restauration des paysages forestiers et la gestion forestière durable en tant que stratégies d'atténuation des changements climatiques.

Atelier d'experts sur la gestion durable de l'afroformosa (*Pericopsis elata*), 2-4 avril 2008, Kribi, Cameroun.

L'OIBT et le Secrétariat de la CITES ont organisé un atelier régional sur la gestion durable de l'afroformosa (*Pericopsis elata*) à Kribi du 2 au 4 avril 2008, pour élaborer un plan d'action participatif pour s'assurer que le commerce international d'afroformosa (*Pericopsis elata*) soit compatible avec sa gestion durable et sa conservation en Afrique. L'afroformosa figure dans l'annexe II de la CITES et sert à la fabrication de meubles, à la réalisation de boiseries intérieures et extérieures, à la fabrication de planchers et à la construction navale. L'atelier a rassemblé plus de 30 participants venus de tous les principaux États de l'aire de répartition de l'espèce en Afrique de l'Ouest et du Centre, ainsi que des pays importateurs. Représentants d'ONG, du secteur du commerce du bois et d'organisations internationales ont également participé. Le plan d'action arrêté lors de l'atelier comprend cinq domaines thématiques :

- Renforcer les capacités des pays exportateurs et importateurs à appliquer la CITES.
- Renforcer les capacités des pays exportateurs et importateurs à assurer la gestion durable de *P. elata*.
- Améliorer les connaissances en matière d'écologie et de sylviculture de *P. elata*.
- Promouvoir des programmes de soutien pour la régénération de *P. elata*.
- Questions de gouvernance et de commercialisation pertinentes dans le cas de *P. elata*.

Atelier régional africain sur les projets de boisement et de reboisement dans le cadre du MDP, 23-27 juin 2008, Abidjan, Côte d'Ivoire.

L'OIBT a organisé un atelier régional africain sur les projets de boisement et de reboisement dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (BR-MDP), du 23 au 27 juin 2008, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, avec le soutien du gouvernement de Côte d'Ivoire par l'intermédiaire de la Société de Développement des Forêts (SOFEDOR).

L'objectif de l'atelier était de promouvoir la compréhension des règles et des procédures de BR-MDP et d'encourager les initiatives au niveau national favorisant les activités de projets BR-MDP conformément aux Directives OIBT pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. L'atelier est en particulier parvenu à :

- Améliorer les connaissances générales des participants au sujet des projets BR-MDP, y compris en les initiant aux règles et dispositions régissant les projets BR-MDP, les documents descriptifs de projets (DDP) et le développement de méthodologies de base et de suivi,
- Familiariser les participants avec les questions de financement et d'investissement liées aux projets BR-MDP,
- Promouvoir l'échange d'expériences sur le développement de projets BR-MDP à travers des études de cas de BR-MDP,



Participants à l'Atelier régional africain sur les projets de boisement et de reboisement organisé dans le cadre du MDP, Abidjan, Côte d'Ivoire.

- Renforcer la capacité des concepteurs de projets à rassembler les données et les informations nécessaires pour préparer les documents descriptifs de projets de projets BR-MDP, et
- Faciliter l'échange de points de vue sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation de la forêt (REDD) ainsi que l'échange d'informations sur le mécanisme de prévision prévu dans le cadre du Fonds du partenariat pour le carbone forestier administré par la Banque Mondiale.

Forum régional africain sur la promotion des bioénergies à base de bois utilisant résidus et déchets de bois, 3-5 septembre 2008, Douala, Cameroun.

Un forum régional africain sur la promotion des bioénergies à base de bois tirées de résidus et déchets de bois a été organisé à Douala, au Cameroun, du 3 au 5 septembre 2008. Le forum était co-sponsorisé par l'OIBT, la FAO et GTZ, et placé sous les auspices du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun. Le ministre des Forêts et de la faune du Cameroun a ouvert le forum, qui a réuni une quarantaine de participants dont des représentants des gouvernements du Cameroun, de la République Centrafricaine, de la Côte d'Ivoire, de la République Démocratique du Congo, du Ghana, du Libéria et du Togo, mais aussi des représentants du secteur privé. Les participants ont abordé les problèmes liés au développement d'une bioénergie à base de bois dans la région, en particulier l'utilisation de résidus et déchets de bois, et les stratégies qui permettraient de résoudre ces problèmes.

Le forum a reconnu que les questions thématiques suivantes devraient être recommandées en tant que première étape des activités de projets et feuille de route pour le développement d'une bioénergie à base de bois dans les pays africains :

- Amélioration de la production de charbon de bois à partir de résidus de bois issus de la forêt et de l'industrie du bois,
- Etude pilote sur les nouvelles technologies disponibles (y compris statut de la recherche-développement et évaluation des solutions techniques et de leurs implications lorsqu'appliqués au développement



Déchets et résidus de bois : source d'énergie renouvelable. Photo prise dans une scierie à Douala, au Cameroun.

- structurel dans les pays d'Afrique tropicale),
- Façons d'évaluer les ressources issues de la forêt (potentiel des résidus issus de l'industrie et méthodes de collection et échange de données),
- Etude des pays sur les éléments des stratégies politiques au niveau national.
- Développer un Plan d'action pilote au niveau national ou sous-régional,
- Les projets pilotes au niveau local/régional sur les technologies doivent utiliser les résidus issus de la transformation des espèces de bois secondaires et des produits industriels/artisanaux en bois tropical pour la production de chaleur, d'énergie et de produits secondaires pour alimenter et bénéficier au projet.

Formation régionale sur la taxonomie et l'inventaire du rotin, 7-13 septembre 2008, Bangkok, Thaïlande.

La formation à la taxonomie a eu lieu à Bangkok, en

Thaïlande, du 7 au 13 septembre 2008. Cette formation avait été identifiée comme l'une des formations prioritaires pour la production du rotin dans huit des dix pays de l'ANASE lors de la Conférence régionale de 2004 sur le développement durable du rotin en Asie organisée à Manille, aux Philippines. Malgré la demande croissante pour le rotin, l'inventaire des forêts nationales mené en Asie du Sud Est n'a pas reçu suffisamment d'attention ce qui s'est traduit par un manque d'information sur les réserves disponibles et potentielles de cette importante ressource.

Les objectifs de la formation étaient de :

- Donner aux participants des connaissances de bases sur la taxonomie et l'inventaire du rotin,
- Renforcer les compétences et les moyens des chercheurs et scientifiques spécialistes du rotin,
- Promouvoir la collaboration entre les membres des pays de l'ANASE participants.



Formation sur la taxonomie et l'inventaire du rotin, Département des Parcs nationaux et de la conservation de la faune et de la flore, Training Hall, Bangkok, Thaïlande, du 7 au 13 septembre 2008.

L'atelier a été sponsorisé par le Département de l'environnement et des ressources naturelles du Bureau recherche et développement sur les écosystèmes (ERDB-DENR), l'Organisation Internationale des bois tropicaux (OIBT), l'institut de recherche et de développement sur les produits de la forêt - Département des sciences et technologies (FPRDI-DOST) de la Faculté de foresterie et de ressources naturelles de l'Université Los Baños des Philippines (UPLBCFNR), Le Centre pour la biodiversité de l'ANASE (ACB), l'Association des institutions de recherche en foresterie de la région Asie-Pacifique (APAFRI), et le Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune et de la

flore de Thaïlande (anciennement Département des forêts royales).

Atelier régional Asie-Pacifique sur les projets de boisement et de reboisement dans le cadre du MDP, 8-12 septembre 2008, Séoul, Corée.

Cet atelier a été organisé dans le cadre du projet PD 359/05 Rev.1 (F) de l'OIBT « Renforcer les capacités à développer et à mettre en application des projets de boisement et de reboisement relevant du Mécanisme pour un développement propre (BR-MDP) du Protocole de Kyoto. L'objectif de l'atelier était de promouvoir la compréhension des règles et procédures du BR-MDP et d'encourager les initiatives au niveau des pays à promouvoir des activités de projets BR-MDP conformément aux Directives OIBT pour la restauration, la gestion et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. L'atelier avait pour objectifs particuliers de :

- Améliorer les connaissances des participants sur les projets BR-MDP, y compris en les initiant aux règles et dispositions régissant les projets BR-MDP,
- Familiariser les participants avec les questions de financement et d'investissement liées aux projets BR-MDP,



Formation régionale sur la taxonomie et l'inventaire du rotin, Bangkok, Thaïlande

- Promouvoir l'échange d'expériences sur le développement de projets BR-MDP à travers des études de cas,
- Renforcer la capacité des concepteurs de projets à préparer les documents descriptifs de projets BR-MDP, et
- Faciliter l'échange de points de vue sur la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation de la forêt (REDD).

Les participants à l'atelier sont venus des pays de la région Asie-Pacifique membres de l'OIBT. Il a été organisé avec le soutien de la République de Corée à travers l'Université nationale de Séoul.

Atelier international sur les innovations dans l'industrie des forêts tropicales et des produits qui en sont issus, 22-25 septembre 2008, Abidjan, Côte d'Ivoire.

L'atelier a été organisé par le ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts de la République de Côte d'Ivoire et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) du 22 au 25 septembre 2008 à Abidjan. L'atelier a traité en particulier de la « Création



Dignitaires lors de l'atelier international sur les innovations dans l'industrie des forêts tropicales et des produits qui en sont issus, Abidjan, Côte d'Ivoire.

de richesses durables grâce à une industrie des bois tropicaux innovatrice pour le XXI siècle », permettant concertation et échanges entre les différents acteurs et institutions impliqués dans le domaine de la recherche et du développement, et apportant des innovations ayant pour but d'en évaluer l'état et de déterminer les mesures les plus appropriées pour améliorer la gestion durable des ressources forestières tropicales et de la compétitivité des produits qui en sont issus.



Fabrication de contreplaqué en Côte d'Ivoire. Photo de l'OIBT.

Le programme de l'atelier a couvert des thèmes suivants :

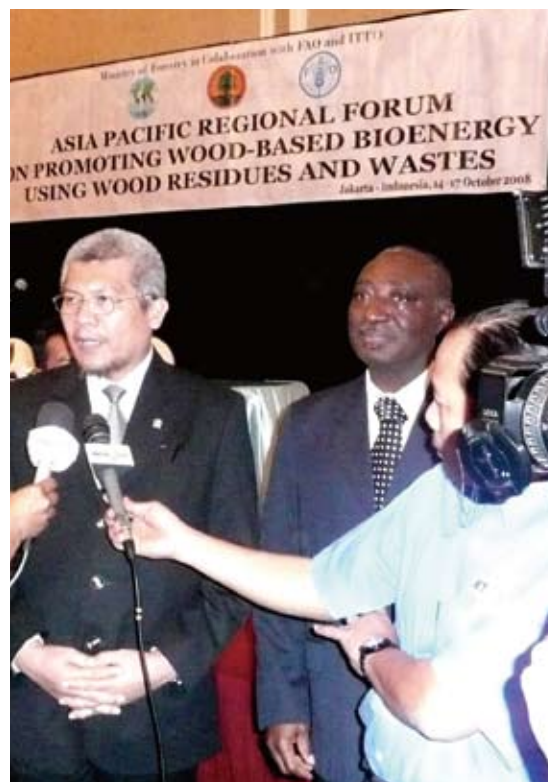
- Présentation générale des innovations dans les industries liées aux forêts tropicales dans le monde, à travers des exposés thématiques par d'éminents scientifiques,
- Situation actuelle des innovations dans le sous-secteur de la forêt tropicale dans les pays membres de l'OIBT,
- Innovations dans la valorisation des déchets de bois tropicaux,
- Innovations dans la valorisation des produits forestiers non-ligneux (PFNL).
- Compétitivité des bois tropicaux dans le cadre de la globalisation,
- Innovations technologiques dans les industries forestières tropicales reposant sur les communautés locales,
- Le rôle des technologies de l'information et de la communication pour la promotion des innovations technologiques dans les forêts tropicales et dans l'industrie des produits forestiers tropicaux,
- Innovations technologiques dans les industries forestières tropicales pour le commerce des services environnementaux.

Conclusions, recommandations et exposés de l'atelier sont disponibles sur le site internet de l'OIBT à l'adresse www.aifort2008.com

Forum régional Asie-Pacifique sur la promotion de la bioénergie à base de bois utilisant résidus et déchets de bois, 14-17 octobre 2007, Jakarta, Indonésie.

Un forum régional sur la promotion de la bioénergie issue des résidus et déchets de bois a été organisé à Jakarta, en Indonésie, du 14 au 17 octobre 2008. Le forum était co-sponsorisé par l'OIBT, la FAO et le gouvernement de l'Indonésie, et placé sous les auspices du ministère de la Foresterie d'Indonésie.

Le Ministre indonésien de la Foresterie a ouvert la manifestation, à laquelle près de 70 participants dont des représentants des gouvernements du Cambodge, de Malaisie, du Népal, des Philippines et de la Thaïlande ont participé. Les participants ont abordé les problèmes liés au développement de bioénergie à base de bois dans la région, en particulier l'utilisation de résidus et déchets de bois, et les stratégies qui



M. M.S. Kaban, Ministre de la Foresterie de l'Indonésie et le directeur exécutif de l'OIBT, M. Emmanuel Ze Meka, en train d'être interviewés par la presse lors du Forum régional Asie-Pacifique sur « la promotion de la bioénergie à base de bois issue des résidus et déchets de bois ».

permettraient de résoudre ces problèmes.

La structure du programme des forums régionaux comprenait quatre niveaux de délibération et commençait par des discours clé sur les « perspectives mondiales » pour le développement de BBB (Bioénergie à base de bois), suivis de rapports par pays sur « le statut et les politiques actuels dans les pays membres pour développer une BBB ». Les activités étaient alors soutenues par des conférences sur des questions techniques et politiques pour préparer les délibérations du Groupe de travail (GT) mandaté pour considérer les éléments de la feuille de route pour développer l'utilisation durable des résidus et déchets de bois pour la production d'énergie.

Atelier international sur la promotion des technologies de transformation du bois d'hévéa dans la région Asie-Pacifique, 8-10 décembre 2008, Haikou, Hainan, République Populaire de Chine

L'atelier a été organisé dans le cadre du projet OIBT/CFC sur la « Démonstration des technologies de transformation du bois d'hévéa et promotion du développement durable en Chine et dans les autres pays d'Asie ».

Le but de l'atelier était d'échanger les derniers résultats de la recherche, avancées technologiques et expériences ainsi que des informations sur le marché liées aux opportunités et aux défis que représentent les technologies de transformation du bois d'hévéa dans la région Asie-Pacifique. Les organisateurs de l'atelier étaient l'Institut de recherche sur l'industrie du bois, l'Académie chinoise de foresterie(CRIWI), la Hainan Wood Industry Co. Ltd. (GBHSF), et Yunnan Natural latex Co.



Participants à l'atelier sur les technologies de transformation du bois d'hévéa, Haikou, Chine. Photo de l'OIBT.



Enfant Ashaninka en train de tenir un plant de "Sangre de grado" dans un projet de foresterie communautaire de l'OIBT dans la communauté Sargento Lorenz, au Pérou.

FINANCEMENT DE PROJETS, AVANT-PROJETS ET ACTIVITÉS

L'OIBT se démarque par sa force sur le terrain à travers les travaux des projets dans les pays membres. En l'absence de la Session de printemps 2008 du Conseil et afin de maintenir le cycle des projets, le Conseil a adopté une procédure électronique, limitée dans le temps, de non-objection des notes du panel d'experts pour les projets et avant-projets.

Le montant total promis au financement de projets, avant-projets et activités était de 3 359 497,57 dollars US. Des fonds ont été accordés par le Japon (1 939 960,00 \$), les États-Unis d'Amérique (592 004,00 \$), la Suisse (413 040,00 \$), les Pays-Bas (150 000,00 \$), la Belgique (118 000,00 \$), la Nouvelle-Zélande (56 295,00 \$), l'Australie (35 000,00 \$), la Finlande (35 198,57 \$), et la République de Corée (20 000,00 \$).

Lors de la quarante-quatrième Session, le montant total promis au financement de projets, avant-projets et

activités était de 8 579 708,00 dollars US. Des fonds ont été accordés par le Japon (3 641 610,00\$), la Norvège (3 500 000,00 \$), la Suisse (773 000,00 \$), les USA (585 098,00 \$), la Finlande (60 000,00 \$) et la République de Corée (20 000,00 \$). En outre, un montant total de 279 844,00 dollars US a été alloué à partir des fonds non-affectés détenus dans le cadre du programme TFLET.

Un montant total de 2 010 000 dollars US en provenance du sous-compte B du FPB [1 000 000 dollars US], des fonds non-affectés du Compte spécial [820 000 dollars US] et du Compte des fonds de roulement [90 000 dollars US] ont également été affectée au financement des activités approuvées au titre du Programme de travail biennal 2008-2009.

En décembre 2008, l'OIBT avait financé neuf-cent quarante (940) projets, avant-projets et activités pour un coût total de plus de 340 millions de dollars US.



Experts de la SODEFOR visitant un placeau d'échantillonnage permanent dans la forêt classée Bossematie, qui fait partie du réseau de placeaux établis pour le suivi de la dynamique des forêts classées en Côte d'Ivoire. [PD 53/00 Rev.3 (F)]. Photo de l'OIBT.



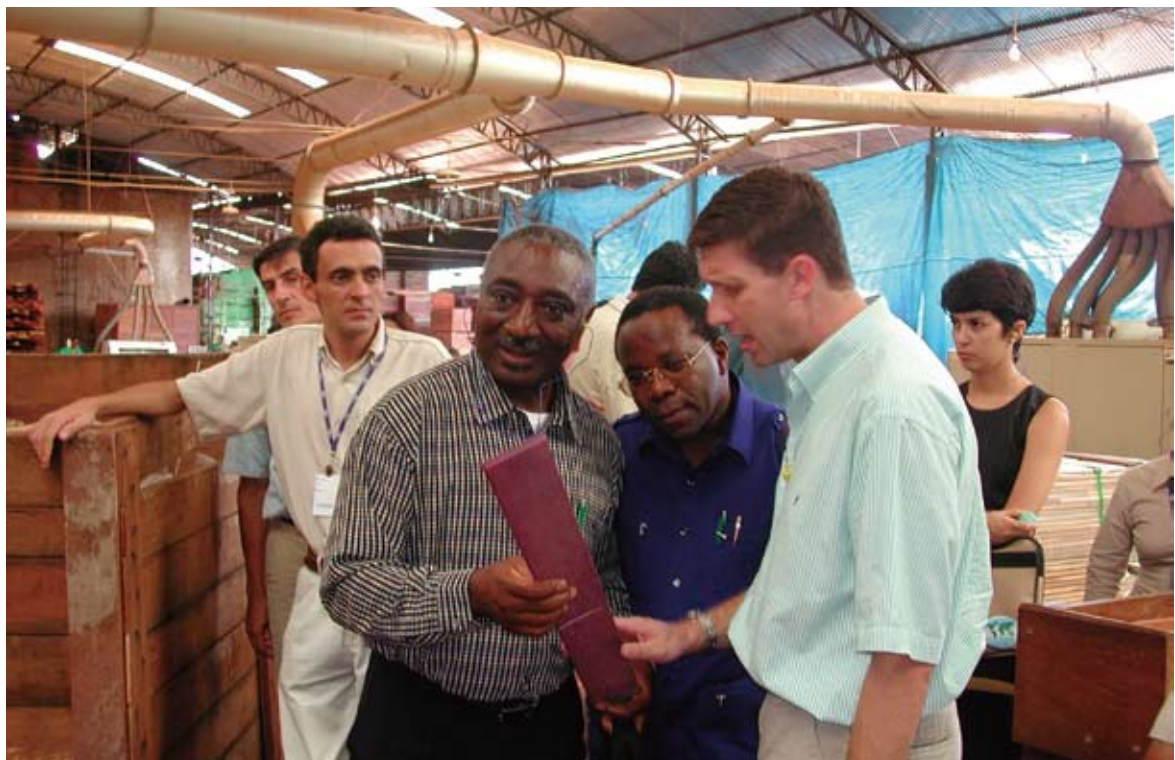
Maintenance d'une pépinière pour la production de plants de teck à Abutia, dans la région de Volta, au Ghana, où les femmes jouent un rôle immense dans la réhabilitation des zones forestières dégradées à travers des activités agro-forestières [PD 48/98 Rev.1 (F)].



Activité d'éducation des enfants scolarisés à travers la préparation de plants en sachets plastiques dans une école primaire de Ciamis pour la réhabilitation des zones forestières dégradées à l'ouest de l'île de Java, en Indonésie, où un projet de l'OIBT s'occupe de reboisement communautaire [PD 217/04 (F)].



Personnel du FRIM en train d'effectuer une étude pour mesurer et suivre la biodiversité forestière dans la péninsule de Malacca [PD165/02 (F)].



Le directeur exécutif en train d'inspecter des échantillons d'emballages en bois dans une usine de bois à Belém, au Brésil.

BOURSES D'ETUDE

L'OIBT offre des bourses d'étude par le biais du Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les compétences professionnelles dans le domaine de la foresterie tropicale et disciplines connexes au sein des pays membres.

Jusqu'en décembre 2008, le programme, qui a débuté en 1989, avait permis à plus de 1000 jeunes employés et employés en milieu de carrière issus de plus de 40 pays et travaillant pour des gouvernements, des institutions de recherche, la société civile et dans le secteur privé de poursuivre leur développement professionnel et d'améliorer leurs perspectives de carrière. La valeur totale des bourses attribuées jusqu'à l'heure actuelle s'élève à environ 5,8 millions de dollars US. Le

programme soutient principalement des activités à court terme, comme la participation à des conférences internationales, des formations et des voyages d'étude, mais il aide également les boursiers à préparer manuels et monographies et offre de petites subventions pour les études universitaires de troisième cycle.

En l'absence de sa session de printemps habituelle, le Conseil a adopté une procédure électronique pour évaluer et approuver les demandes de bourses au printemps 2008. Vingt-cinq (25) bourses ont été approuvées et allouées pour un coût total de 141 500 dollars US, suivant les recommandations de la Commission de sélection des bourses. Lors de sa quarante-quatrième Session, le Conseil a également attribué vingt-trois (23) bourses pour un coût total de 149 750 dollars US.



Un boursier de l'OIBT (Toe Aung) étudie la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangrove dans le delta de l'Ayeyarwady au Myanmar.



Un boursier de l'OIBT (Kaessemou Kone) poursuit des recherches de doctorat sur « la contribution à l'amélioration des plantations de teck par le combat contre les espèces invasives dans les parcelles de plantation de jeunes forêts en Côte d'Ivoire » à l'université de Cocody en Côte d'Ivoire.



Myralyn Abasolo, boursier de l'OIBT, effectue des recherches sur la conservation et la gestion des ressources génétiques des plantes à l'université des Philippines, Los Baños, aux Philippines.



Foloranmi Babalola entreprend une recherche de Master en sciences sur «le développement d'un modèle durable pour la réhabilitation de la forêt tropicale humide dégradée des basses-terres » au sud-est du Nigéria à l'université d'Ibadan, au Nigéria.



Un boursier de l'OIBT (Adhikari Sushma) étudie les techniques employées dans les pépinières pour les espèces de bois tropicaux, du Terai central du Népal, importantes du point de vue commercial.



Inspection du terrain par les participants à une session de formation pour les formateurs en gestion forestière en audit au Ghana

MISSIONS DE DIAGNOSTIC DE L'OIBT

Des missions techniques ont été dispatchées en Côte d'Ivoire, au Togo et au Cameroun en 2008 pour aider à identifier les facteurs qui limitent le plus les progrès vers la réalisation de l'Objectif 2000 de l'OIBT et la gestion forestière durable dans ses pays et pour formuler des plans d'action pour venir à bout de ces contraintes.

La mission au Togo était dirigée par M. Clarkson Oben Tanyi-Mbianyor, et les autres membres étaient M. Olav Bakken Jensen, consultant international, M. Martial Me Kouame, SODEFOR et M. Brice Assi Hemou, consultant national. La mission technique a été soutenue par deux homologues nationaux, MM. Richard Gbadoe Edjimodele et Samah Komlan ainsi que la représentante régionale de l'OIBT pour l'Afrique, Mme Célestine Ntsame Okwo. La mission a été menée du 21 janvier au 2 février 2008.

La mission technique a identifié les contraintes suivantes à la gestion forestière durable au Togo :

- Difficultés à accéder aux ressources et irrégularités sérieuses dans la transformation du bois et la chaîne de commercialisation,
- Cadre légal inapproprié, obsolète ou non-existant pour soutenir la gestion forestière durable,
- Manque de coordination entre les divers départements du gouvernement et structures responsables du secteur de la foresterie et manque de personnel qualifié,
- Pratiques agraires et forestières inappropriées, et
- Implication insuffisante des opérateurs privés, de la société civile et des communautés locales dans les initiatives de gestion forestière durable.

La mission en Côte d'Ivoire était dirigée par M. Paul



Grumes de teck (*Tectona grandis*) en train d'être préparées pour l'exportation au port à Adidjan, en Côte d'Ivoire

Vantomme (FAO), et les autres membres de la mission étaient Mme Angélique Loukondo, M. Jean-Marie Samyn et M. N'dri Kouakou. La mission était soutenue par quatre homologues nationaux, du MINEFF et de SODEFOR. La mission a été menée du 25 août au 5 septembre 2008. La mission a rencontré et s'est entretenue avec plusieurs représentants du gouvernement, du secteur privé et d'organisations non-gouvernementales et a examiné plusieurs études et rapports pertinents sur le secteur forestier en Côte d'Ivoire. La mission a fait une visite sur le terrain et a organisé un atelier de validation préliminaire et de compte rendu. Le rapport indique que le recul rapide de la forêt était un problème environnemental majeur pour la Côte d'Ivoire. La forêt naturelle recouvre à peine 10% du territoire national et le taux annuel de déforestation est estimé à 300 000 hectares par an au cours de la dernière décennie.

La mission a identifié les contraintes suivantes à la gestion forestière durable :

- Impact de la crise nationale sur le contexte politique et social,
- Manque d'engagement politique,

- Un cadre politique, légal et institutionnel complexe et loin d'être efficace,
- Des difficultés à protéger les forêts classées et à y mettre en application la gestion durable,
- Un secteur de la formation et de la recherche désorganisé,
- Un taux de dégradation des forêts naturelles alarmant en dehors du domaine forestier permanent,
- Contrôle sur les activités d'abatage des arbres rendus inefficace par le manque de données clés et l'insuffisance des capacités,
- Efforts de reboisement faisant défaut en dehors du domaine forestier permanent,
- Difficulté pour les opérateurs économiques de prendre part à la gestion durable,
- Systèmes de politiques fiscales et de taxation indirecte prenant les opérateurs forestiers pour cible,
- Problèmes associés avec le commerce du bois et la chaîne de valeur, et
- Engagement insuffisant de la société civile, des ONG et des partenaires de développement.

Jusqu'à présent, 24 pays membres ont bénéficié de ces missions de diagnostic de l'OIBT.



Membres de la mission de diagnostic en Côte d'Ivoire.
Photo par Jean-Marie Samyn.



Equipe de diagnostic en Côte d'Ivoire.
Photo par Jean-Marie Samyn.

GROUPES CONSULTATIFS SUR LE COMMERCE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Groupe consultatif sur la société civile a organisé une manifestation en marge de la Réunion sur les modalités opérationnelles des travaux futurs du Conseil tenue à Accra, au Ghana, en juin 2008. Des exposés ont été fait sur les expériences de la société civile au Ghana et dans la région Afrique Centrale et de l'Ouest en matière de gestion forestière communautaire et d'entreprises.

La Discussion annuelle de l'OIBT 2008 sur le marché a eut lieu durant une session commune aux comités lors de la quarante-quatrième session du Conseil à Yokohama, au Japon. Elle a été organisée par le Groupe consultatif sur le commerce avec pour thème « Commerce intra-régional en temps difficiles ».



Une réunion du Groupe consultatif sur la société civile.
Photo de l'OIBT.



Pile de bois scié dans une scierie de Pokola, en République du Congo.

EXAMEN ANNUEL ET ÉVALUATION DE LA SITUATION MONDIALE DES BOIS EN 2008

En 2008, le facteur de la demande a commencé à jouer un rôle plus important dans le commerce des bois tropicaux alors que la crise financière et économique mondiale a touché les marchés aux États-Unis et en Europe, se traduisant par une baisse de la demande en matériaux de construction et une baisse de la consommation.

Une réduction significative des industries de transformation de bois tropicaux est devenue évidente début 2009 dans de nombreux pays producteurs, en particulier dans le cas des petites et moyennes entreprises.

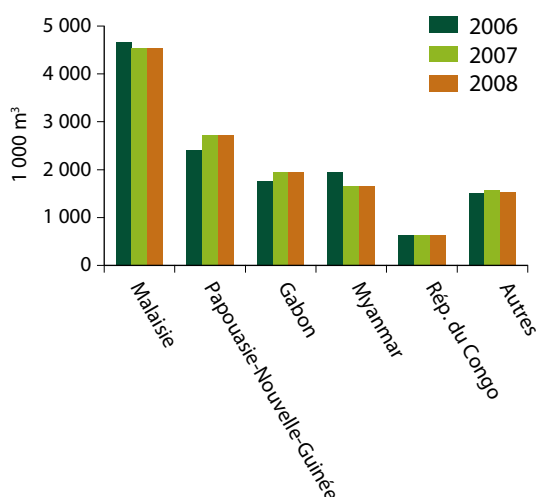
Bien que les prix pour de nombreux produits de bois tropicaux primaires aient atteint des records en 2007 en réponse à une forte demande dans certaines régions et à des réserves limitées dans les pays producteurs, ils ont commencé à se stabiliser dans le premier semestre de 2008 avant de chuter en 2009 alors que les effets du déclin de l'économie mondiale atteignaient les marchés de la plupart des produits en bois tropicaux.

En 2008, pour la première fois, les importations chinoises de grumes tropicales ont diminué de 14% et se sont limitées à 7,1 millions de m³, le volume le plus bas depuis 5 ans, l'augmentation des coûts de production et la diminution de la demande sur les marchés traditionnels ayant commencé à grignoter l'avantage compétitif de la Chine dans le domaine de la transformation du bois.

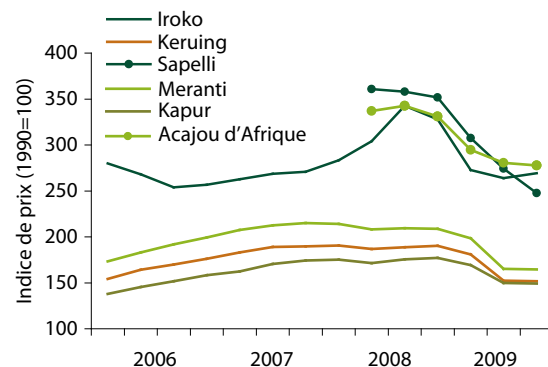
Une part grandissante de la consommation des produits de bois tropicaux primaires est redirigée vers les marchés domestiques de certains pays producteurs au lieu de l'export.

Les réserves de grumes tropicales sont restées une contrainte pour les usines de contreplaqué en particulier en Indonésie, principalement à cause des mesures strictes prises contre l'abatage illégal des arbres et à cause de ressources disponibles réduites. La rentabilité réduite de la fabrication de contreplaqué était évidente de 2007 à fin 2008, en raison d'une augmentation drastique des coûts de production et

Principaux exportateurs de grumes, 2006-2008



Tendances des prix des grumes de bois tropicaux durs, 2006-2009



Source : Service d'information sur le marché de l'OIBT, 2009.

Production et commerce de produits primaires en bois tropicaux, 2006-2008, Total OIBT (million m³)

	2006	2007	2008	Evolution en 06-08
Grumes				
Production	136,7	143,2	143,7	5,1
Imports	12,9	13,5	11,6	-10,1
Exports	12,9	13,0	13,0	-0,8
Sciages				
Production	43,4	43,3	44,7	3,0
Imports	8,1	8,0	7,4	-8,6
Exports	11,6	11,6	11,6	0
Contreplaqué				
Production	19,9	19,9	19,9	0
Imports	9,6	8,1	7,8	-18,8
Exports	10,7	9,7	9,2	-14,0

d'expédition, en particulier du bois brut, des colles et du fret par bateau, associé au fait que les prix du contreplaqué n'ont pas augmenté au même rythme que ceux des grumes tropicales.

Les avancées technologiques en matière de fabrication de contreplaqué en bois tendre ont facilité la substitution des bois durs tropicaux par des bois tendres dans les usines de contreplaqué structurel, la consommation de bois dur tropicaux étant affectée négativement par l'adoption croissante de produits de substitution tels que l'OSB pour les applications structurelles, et le MDF, le plastique et autres matériaux composites pour les applications non-structurelles.

Les perspectives à moyens termes pour les produits en bois tropical dur continueront sans doute à être influencées par la demande, en particulier la demande du secteur de la construction au Japon et aux États-Unis, avec une demande croissante pour des produits certifiés issus de sources légales et durables, bien que de nombreux pays tropicaux fournisseurs soient toujours incapables de satisfaire de tels besoins.

BILAN FINANCIER DE L'OIBT

ALLOCATIONS DE FONDS PAR LES DONATEURS AU COMPTE SPECIAL ET AU FOND DU PARTENARIAT DE BALI EN 2008

(En dollars US)

	2008	2007
SOUS-COMPTE D'AVANT-PROJET :		
AUSTRALIE		17 500,00 \$
FINLANDE	95 198,57 \$	20 000,00 \$
JAPON	770 927,00 \$	340 947,00 \$
NORVEGE (Note 2)		56 538,00 \$
NOUVELLE-ZELANDE	56 295,00 \$	
LES PAYS-BAS (Note 1)		900 000,00 \$
REP. DE COREE		20 000,00 \$
SUISSE	420 000,00 \$	320 000,00 \$
U.S.A.	380 098,00 \$	100 000,00 \$
TOTAL:	1 722 518,57 \$	1 774 985,00 \$
SOUS-COMPTE DE PROJET :		
AUSTRALIE	35 000,00 \$	60 000,00 \$
BELGIQUE	118 000,00 \$	
FINLANDE		10 000,00 \$
FRANCE		65 000,00 \$
JAPON	4 810 643,00 \$	7 082 795,00 \$
NORVEGE (Note 2)		82 000,00 \$
LES PAYS-BAS (Note 1)	309 844,00 \$	294 070,00 \$
REP.DE COREE	40 000,00 \$	30 000,00 \$
SUISSE	766 040,00 \$	1 338 800,00 \$
U.S.A.	897 004,00 \$	673 000,00 \$
C.F.C.		480 511,00 \$
JLIA		50 000,00 \$
TOTAL:	6 976 531,00 \$	10 166 176,00 \$
FONDS DU PARTENARIAT DE BALI: Non-attribué		
Fonds non-affectés		
Rentrée des intérêts	675 428,76 \$	1 157 038,92 \$
TOTAL:	675 428,76 \$	1 157 038,92 \$
Note: Allocations issues d'autres sources:		
1. Les Pays-Bas: Programme thématique OIBT sur la TFLET Promesse: 3M \$ Allocation: 1 503 914 \$	309 844,00 \$	1 194 070,00 \$
2. Norvège: Programme thématique OIBT sur la REDDES Promesse: 3,5M \$ Allocation: néant		
3. Compte des fonds de roulement Compte administratif		130 000,00 \$
4. Programme de travail biennal pour les années 2008-2009 (Fonds additionnels lors du 44ème CIBT approuvés lors du 43ème CIBT)	1 141 005,00 \$	5 485 000,00 \$
a) Non-affectées – Compte spécial et Fonds du partenariat de Bali	1 141 005,00 \$	5 105 000,00 \$
b) Compte des fonds de roulement Compte administratif		380 000,00 \$

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX
BILAN CONSOLIDÉ AU TITRE DU 31 DÉCEMBRE 2008

(En dollars US)

	2008	2007
ACTIFS		
Dépôts en espèces et dépôts à terme	49 252 568	57 837 418
Arriérés de contributions	6 188 036	6 921 120
Comptes clients du Japon	359 767	285 181
Frais réglés d'avance	18 555	4 873
Avances faites aux et à recevoir des membres du personnel et autres	331 328	327 364
Intérêts cumulés sur les dépôts à terme	43 112	189 901
	56 193 367 \$	65 565 858 \$
PASSIFS ET CONTRIBUTION		
Comptes à régler aux membres du personnel et autres	14 723	1 256
Passifs cumulés	416 315	544 787
Cotisations reçues en avance	102 040	197 945
Fonds sans affectation	3 147 842	4 758 731
Réserve pour le soutien aux programmes	5 392 598	5 919 997
	9 073 518	11 422 716
FONDS DES MEMBRES		
Compte administratif		
Réserve spéciale	1 500 000	1 500 000
Réserve tirée des intérêts gagnés	2 311 157	2 273 154
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	7 974 314	3 053 103
Comptes de projets		
Attribués à des projets spécifiques	40 400 647	40 906 781
Fonds en dépôt japonais	26 369	26 368
Fonds sans affectation	(5 717 492)	5 783 030
Excédent de projets achevés	624 855	600 705
	47 119 849	54 143 141
	56 193 367 \$	65 565 858 \$

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX
DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE RECETTES ET DE DÉPENSES, ANNÉES FINISSANT LE 31 DÉCEMBRE

(En dollars US)

	2008	2007
Recettes :		
Cotisations des pays membres	5 353 538	5 490 680
Remboursement par le Japon	841 817	725 920
Contributions volontaires	8 562 596	12 494 551
Correction du budget de l'année précédente	(109 520)	-
Intérêts gagnés	1 100 069	2 601 963
Autres revenus	-	1 008
	15 748 500 \$	21 314 122 \$
Dépenses :		
Comptes administratifs		
Salaires et allocations	3 921 579	3 332 951
Frais d'installation	61 378	36 210
Voyages officiels	189 408	207 707
Sécurité sociale	648 284	553 308
Activités spéciales	121 593	96 857
Traitement de données	172 748	167 678
Autres frais	299 541	312 877
Réunions du Conseil	628 169	824 590
Pertes de change net	66 222	8 157
Sortie du bilan des arriérés de cotisations	38 626	421 340
Sortie du bilan des règlements en avance	-	36 131
Frais de provision pour les règlements en avance impayés (Annulation des frais de provision pour les règlements en avance impayés)	(364 143)	1 205 000
	5 783 406	7 202 804
Comptes de projets		
Coûts des projets	16 843 580	14 134 654
	22 626 986 \$	21 337 458 \$
Excédent des dépenses par rapports aux recettes	(6 878 486 \$)	(23 336 \$)













Projet de foresterie communautaire de l'OIBT par la communauté indigène Ashaninka d'El Milagro, au Pérou.

ANNEXE 1 : PAYS MEMBRES DE L'OIBT ET NOMBRES DE VOTES EN 2008


PAYS PRODUCTEURS

Nombre de votes

Afrique

 Cameroun	26
 Congo	25
 Côte d'Ivoire	25
 Gabon	26
 Ghana	25
 Libéria	25
 Nigéria	25
 République Centrafricaine	25
 République Démocratique du Congo	26
 Togo	25

Asie & Pacifique

 Cambodge	16
 Fidji	14
 Inde	28
 Indonésie	100
 Malaisie	122
 Myanmar	37
 Papouasie-Nouvelle-Guinée	26
 Philippines	15
 Thaïlande	17
 Vanuatu	14

Amérique latine / Caraïbes

 Bolivie	25
 Brésil	147
 Colombie	24
 Équateur	15
 Guatemala	12
 Guyana	15
 Honduras	11
 Mexico	24
 Panama	11
 Pérou	29
 Suriname	14
 Trinidad-et-Tobago	10
 Venezuela	21

Total : 1 000


PAYS CONSOMMATEURS

Nombre de votes

 Australie	17
 Canada	16
 Chine	226
 Egypte	17

Communauté Européenne

 Allemagne	19
 Autriche	11
 Belgique /  Luxembourg	16
 Danemark	14
 Espagne	28
 Finlande	10
 France	35
 Grèce	13
 Irlande	15
 Italie	27
 Pays-Bas	31
 Pologne	11
 Portugal	18
 Royaume Uni	25
 Suède	11

 États-Unis d'Amérique	91
 Japon	222
 Népal	10
 Norvège	12
 Nouvelle-Zélande	11
 République de Corée	83
 Suisse	11

Total : 1 000

ANNEXE 2 : PROJETS FINANCÉS EN 2008

Exploitation et commercialisation durables de certains produits forestiers non ligneux sélectionnés à l'appui de l'artisanat et du développement des collectivités rurales (Philippines)

Numéro de projet :	PD 448/07 Rev.2 (I)
Pays du projet :	Gouvernement des Philippines
Budget :	Total : 450 082 US\$ Contribution de l'OIBT : 354 672 US\$ Gouvernement des Philippines : 95 410 US\$
Soumis par :	Gouvernement des Philippines
Agences d'exécution :	Institut de recherche-développement sur les produits forestiers (FPRDI) en collaboration avec la Fédération des artisans commerçants des produits en bois des Philippines (FPCFTI)

Résumé

Ce projet donne suite à un projet achevé sur l'utilisation, la collecte et le commerce des produits forestiers non ligneux aux Philippines [PD 15/96 Rev.2 (M,I)] soutenu par l'OIBT et mis en application par la FPRDI. Bien que le projet passé ait produit de précieuses informations et technologies qui sont utilisées par les communautés locales, l'évaluation ex-post du projet a permis d'observer que certaines questions et problèmes importants doivent être résolus pour réaliser pleinement les bénéfices économiques des produits forestiers non-ligneux (PFNL) par les communautés locales et l'exploitation durable des ressources.

Un examen approfondi de la littérature montre également qu'il n'y a que peu d'informations sur les ressources disponibles, la régénération, le taux de prélèvement, la transformation et la commercialisation des PFNL pour soutenir l'artisanat. Le projet va répondre aux recommandations issues du projet achevé, de l'ex-post évaluation et des résultats de l'examen de la littérature, et produira plus d'informations sur la disponibilité, la croissance de régénération, l'intensité des prélèvements, la transformation et la commercialisation des PFNL sélectionnés dans les zones d'application du projet de la province de Quezon et de Camarines Norte. Des séminaires de formation destinés à parfaire les connaissances et à améliorer la productivité des extracteurs de PFNL, des artisans et des producteurs seront organisés. De petits groupes de producteurs artisanaux seront formés et recevront du soutien pour renforcer leurs capacités de production et de commercialisation. Des données/informations sur le rôle des sexes ou sur la sensibilité dans l'extraction, la transformation et la commercialisation de PFNL et de produits artisanaux seront collectées.

Relancer l'enseignement de la sylviculture au Libéria

Numéro de projet :	PD 506/08 Rev.1 (I)
Pays du projet :	Gouvernement du Libéria
Budget :	Total : 352 249 US\$ Contribution OIBT : 292 522 US\$ Gouvernement du Libéria (FDA et ministère de l'Éducation) : 59 727 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Libéria
Agences d'exécution :	L'Autorité de développement forestier (FDA) et le Ministère de l'éducation soutenant l'Institut de formation forestière (FTI) de Tubmanburg

Résumé

Le projet appuiera le rétablissement des activités d'enseignement de la sylviculture pour les techniciens forestiers de niveau intermédiaire de l'Institut de formation forestière (FTI) situé à Tubmanburg. Ce projet s'occupe de l'élaboration d'un cursus fonctionnel, de la formation de formateurs et d'une formation pratique immédiate des étudiants actuellement inscrits au FTI. En outre, le projet fournira un appui au groupe de travail national qui conduit un examen stratégique de l'enseignement forestier dans l'ensemble du Libéria. L'Objectif de développement du projet est d'« Obtenir une main d'œuvre sûre, formée et qualifiée pour la gestion forestière durable, la conservation et le développement de l'industrie forestière au Libéria ».

Les objectifs spécifiques sont de :

- Apporter un soutien immédiat pour rétablir un enseignement fonctionnel à l'Institut de formation forestière, et
- Développer un programme stratégique à long terme pour l'enseignement de la sylviculture au Libéria, avec une considération particulière pour la durabilité institutionnelle.

Les bénéficiaires ciblés sont les étudiants et les professeurs de l'Institut de formation forestière. Le FDA et le ministère de l'Éducation sont également des bénéficiaires directs en ce qu'ils reçoivent les résultats du travail stratégique réalisé par le groupe de travail national sur l'enseignement forestier au Libéria. Les bénéficiaires indirects ciblés sont l'Autorité de développement forestier, les entreprises de gestion forestière du secteur privé, les entreprises forestières, les ONG et les communautés dépendant de la forêt.

Bois d'Afrique tropicale 2^{ème} partie : Groupe 7(2) dans le cadre du Programme PROTA

Numéro de projet :	PD 479/07 Rev.2 (M)
Pays du projet :	Gouvernement du Ghana
Budget :	Total : 1 053 635 US\$ Contribution de l'OIBT : 596 419 US\$ Contribution de la PROTA : 457 216 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Ghana
Agences d'exécution :	Ressources végétales de l'Afrique tropicale (PROTA)

Résumé

Dans le cadre d'un programme total pour améliorer l'accès aux informations sur les 7000 plantes utiles d'Afrique tropicale et pour promouvoir leur exploitation de façon durable, PROTA (Ressources végétales de l'Afrique tropicale) va faire une synthèse de toutes les connaissances existant mais dispersées sur les 1070 « Bois d'œuvre d'Afrique tropicale » (groupe 7 des matière première) en deux parties. Ce document est un projet de suivi sur les 570 « Bois d'œuvre d'Afrique tropicale » de familles taxonomiques productrices de bois d'œuvre actuellement considérées comme moins

importantes (groupe 7(2) des matières premières). Il fait suite à un projet sur les 500 « bois d'œuvre d'Afrique tropicale » appartenant aux familles taxonomiques productrices de bois d'œuvres actuellement considérées comme plus importantes (groupe des matières premières 7(1), projet OIBT PD 264/04 Rev. 3 (M,I)). PROTA fait partie intégrante du groupe qui a donné naissance avec succès à la série de livres de PROSEA « Arbres à bois d'œuvre », financé par l'OIBT.

Étude et démonstration de l'aménagement des forêts secondaires dans les régions tropicales dans le but d'accroître les avantages économiques et écologiques (Chine)

Numéro de projet :	PD 294/04 Rev.4 (F) – Phase II
Pays du projet :	Gouvernement de la Chine
Budget :	Total : 237 754 US\$ Contribution OIBT : 180 373 US\$ Gouvernement de la Chine : 57 381 US\$
Soumis par :	Gouvernement de la Chine
Agences d'exécution :	Académie forestière de Guangdong (GAF)

Résumé

Cette proposition de projet est le résultat du avant-projet PPD 30/01 Rev.1 (F) : « Étude et démonstration de l'aménagement des forêts secondaires dans les régions tropicales dans le but d'accroître les avantages économiques et écologiques » qui a documenté la négligence subie pendant une décennie par les forêts tropicales secondaires (FTS) chinoises parce qu'elles étaient perçues comme ayant une valeur économique et écologique limitée.

Ce projet vise à accélérer la gestion durable des forêts en améliorant la gestion des forêts tropicales secondaires en Chine. Ses objectifs spécifiques sont :

- a) Créer des forêts modèles dans deux provinces sélectionnées pour l'étude et la démonstration de l'aménagement des FTS comprenant des arbres plantés et des produits forestiers non-ligneux, et
- b) Former le personnel forestier et les villageois aux techniques de réhabilitation des FTS, et publier et disséminer les résultats du projet.

Les résultats escomptés du projet sont :

- Sélection et plantation expérimentale de cinquante espèces supérieures de bois d'œuvre, de rotin et de plantes médicinales,
- Pépinières créées et opérationnelles,
- Modèles de gestion des FTS et parcelles de démonstration créés sur 4,263 ha de terrain sur deux provinces,
- Formation de cent employés du gouvernement et villageois aux techniques de réhabilitation des FTS, et
- Publication et dissémination des techniques de gestion des FTS.

Vérification de la légalité des produits ligneux forestiers au Pérou

Numéro de projet :	PPD 138/07 Rev.1 (M)
Pays du projet :	Gouvernement du Pérou
Budget :	Total : 102 894 US\$ Contribution OIBT : 79 844 US\$ Contribution des agences d'exécution : 23 050 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Pérou
Agences d'exécution :	Bosques Sociedad y Desarrollo (BSD) – Secrétariat technique pour la table ronde sur le dialogue et le consensus national

Résumé

Le but de cette proposition est de contribuer à la gestion forestière durable prenant en compte les exigences du marché sur l'origine et la gestion durable du bois d'œuvre péruvien. Les activités de cette proposition permettront de renforcer les réseaux volontaires de filières de responsabilité et de produire des produits forestiers compétitifs sur la base de pratiques socialement et écologiquement saines.

Pour y parvenir, il est nécessaire d'évaluer le statut actuel de la chaîne de production de bois d'œuvre afin de proposer des instruments adaptés qui aideront à développer la confiance entre les producteurs et les consommateurs avec pour objectif commun d'assurer la conservation et la gestion durable des forêts tropicales au Pérou.

Le processus de production qui ne nuit ni à la société ni à l'environnement identifié et testé produira des emplois de qualité qui aideront à atténuer la pauvreté et permettront à long terme d'inverser la pression humaine qui cause actuellement la dégradation de la biodiversité.

Promouvoir la réhabilitation, la gestion et l'exploitation durable des bamboueraies tropicales dans le Nord-Ouest du Pérou

Numéro de projet :	PD 428/06 Rev.2 (F)
Pays du projet :	Gouvernement du Pérou
Budget :	Total : 789 378 US\$ Contribution OIBT : 502 978 US\$ Gouvernement du Pérou : 140 000 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Pérou
Agences d'exécution :	Association péruvienne du Bambou (PERUBAMBU) en coopération avec l'Institut national des ressources naturelles – INRENA

Résumé

La plupart des forêts tropicales où l'on trouve des bamboueraies, en particulier celles qui se situent dans les zones facilement accessibles de la région nord-ouest du pays où un fort pourcentage des communautés locales vit dans la pauvreté, sont en train de se dégrader rapidement en raison d'une surexploitation imprévue et incontrôlée et autres pressions démographiques. Il est donc d'une importance capitale de rechercher et de mettre en application des activités alternatives de gestion durable avant que ces ressources ne soient irrémédiablement épuisées. Ainsi, ce projet envisage de réduire la dégradation de la forêt tropicale tout en améliorant simultanément les conditions socioéconomiques des communautés rurales extrêmement pauvres ainsi que la qualité de l'environnement dans lequel elles vivent, dans la région mentionnée précédemment. Plus particulièrement, il a pour objectif d'assurer la réhabilitation

et la gestion durable des forêts tropicales avec bamboueraies dégradées ou menacées et à contribuer efficacement à atténuer la pauvreté dans une région du Pérou où les besoins élémentaires restent souvent insatisfaits et où le niveau de déboisement est donc élevé (185 000 ha/an). Les communautés indigènes et les populations rurales démunies seront les principales bénéficiaires de ce projet, puisque leurs niveaux de revenus va augmenter par l'intermédiaire de la vente de produits récoltés et exploités de façon durable. Des parcelles de démonstration seront sélectionnées et créées par un processus participatif général de façon afin de former les communautés rurales frappées par la pauvreté aux techniques intermédiaires pour la réhabilitation et la gestion des forêts avec bamboueraies, la mise en place de pépinières, et la création de plantation, en particulier dans les zones protégées des forêts des hautes-terres de la région.

Un centre pilote sera créé pour la fabrication artisanale de produits en bambou de qualité commerciale compétitive par les communautés locales participants à chaque chaîne de production.

Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

- Formation des populations locales (250 personnes) aux techniques intermédiaires pour la réhabilitation, la gestion et l'exploitation durable des forêts à bamboueraies,
- Réhabilitation et gestion durable de 200 ha forêts tropicales de bambou, et
- 4 communautés rurales (2 000 personnes) activement impliquées dans et tirant des bénéfices économiques d'un nombre égal de chaînes de production et de commercialisation de bambou.

Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama (Panama)

Numéro de projet :	PD 441/07 Rev.2 (F)
Pays du projet :	Gouvernements du Panama
Budget :	Total : 758 415 US\$ Contribution de l'OIBT : 463 115 US\$ ANAM : 295 300 US\$
Soumis par :	Gouvernements du Panama
Agences d'exécution :	Autorité nationale pour l'environnement (ANAM)

Résumé

Ce projet découle de la mise en application de l'avant-projet financé par l'OIBT PPD 72/03 Rev.1 (F) « Assistance technique à la formulation d'une proposition de projet sur le renforcement institutionnel pour la prévention, l'atténuation et la gestion des feux de forêt dans les forêts naturelles et artificielles du Panama », dont l'objectif était de formuler un projet pour apporter un renforcement institutionnel pour prévenir, atténuer et gérer les feux de forêt dans les forêts naturelles et artificielles du Panama. Dans l'absolu, ce projet vise à renforcer les capacités de l'ANAM, de la Commission nationale pour la prévention, la gestion et le contrôle des feux de forêt, des groupes locaux et des organisations communautaires populaires en matière de gestion intégrée des feux de forêts appliquée aux forêts tropicales du Panama.

Plus particulièrement, il a pour objectif de parvenir à des pratiques de gestion intégrée des feux avec la participation des communautés et des autres intéressés nationaux dans trois zones pilotes où les feux de forêts sont fréquents.

Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

- Capacité installée du projet établie et activités de gestion intégrée des feux mises en application et suivies, et
- Personnel des communautés ciblées dans les zones pilotes et officiers des institutions concernées dans le domaine formés à la gestion intégrée des feux.

Améliorer les conditions habilitantes de l'exploitation durable des ressources forestières du bois de santal dans la province indonésienne de Nusa Tenggara orientale (Indonésie)

Numéro de projet :	PD 459/07 Rev.1 (F)
Pays du projet :	Gouvernement de l'Indonésie
Budget :	Total : 718 163 US\$ Contribution OIBT : 593 163 US\$ Gouvernement de l'Indonésie : 125 000 US\$
Soumis par :	Gouvernement de l'Indonésie
Agences d'exécution :	Service forestier de la Province de Nusa Tenggara orientale, en collaboration avec l'Agence de production forestière, le Ministère des forêts et l'Université de Nusa Cendana Kupang, Nusa Tenggara oriental

Résumé

Le bois de santal est une espèce d'arbre de luxe de la province de Nusa Tenggara orientale qui a contribué de façon significative à l'économie de la province durant des décennies. Cependant, la ressource s'épuise rapidement, principalement en raison d'une surexploitation et en raison du cadre politique inefficace qui régit sa gestion. Ce projet vise à contribuer à la gestion durable des ressources de bois de santal dans la province de Nusa Tenggara orientale.

Ses objectifs spécifiques sont i) de renforcer les conditions permettant une gestion durable des ressources en bois de santal et ii) d'améliorer les capacités locales de gestion des ressources en bois de santal.

Les résultats escomptés du projet sont :

- Formulation d'une politique efficace sur la gestion du bois de santal au niveau du district et adoption d'incitations économiques appropriées par le pouvoir exécutif du gouvernement du district,
- Développement d'un cadre soutenant la gestion durable des ressources en bois de santal,
- Formation du personnel forestier et des chefs communautaires aux techniques de planification et de sylviculture et à l'utilisation efficace des ressources en bois de santal,
- Forum consultatif pour la gestion durable des ressources en bois de santal créé et opérationnel,
- Système d'information sur les ressources en bois de santal développé et opérationnel, et
- Prise de conscience des communautés sur la gestion durable des ressources opérationnelles et de bois de santal.

Élaboration et mise en œuvre des critères et indicateurs de la gestion durable des plantations forestières et des forêts communautaires (Thaïlande)

Numéro de projet :	PD 470/07 Rev.1 (F)
Pays du projet :	Gouvernement de la Thaïlande
Budget :	Total : 258 674 US\$ Contribution OIBT : 209 574 US\$ Gouvernement de la Thaïlande : 49 100 US\$
Soumis par :	Gouvernement de la Thaïlande
Agences d'exécution :	Département royal des forêts, en collaboration avec le Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune et de la flore, Thaïlande

Résumé

La Thaïlande n'a pas établi de système complet de critères et indicateurs (C&I) comprenant un ensemble de C&I applicables dans le contexte de la foresterie tropicale, un système de suivi/chaine de responsabilité (CR) adapté pour suivre la circulation du bois d'œuvre, un système d'audit et du personnel formé de façon adéquate, ce qui révèle le manque d'outils-clé pour mettre en œuvre la gestion forestière durable dans le pays. Ce projet vise à améliorer la disponibilité de bois et de produits forestiers non ligneux (PFNL) issus de sources durables et légales en établissant un système complet de critères et d'indicateurs pour la gestion forestière durable.

Les résultats escomptés du projet sont :

- C&I et standards de performance nationaux pour la GDF développés, testés et
- Système national de suivi/CR développé, testé et adopté,
- Système d'audit pour les C&I/standards de performance et CR/suivi du bois d'œuvre développé, testé et adopté, et
- Personnel suffisant formé à l'audit des C&I/standards de performance et CR.

Élaboration de la politique nationale de reboisement et de la stratégie de boisement en accord avec la "Démarche Libéria 3C" (Libéria)

Numéro de projet :	PD 507/08 Rev.1 (F)
Pays du projet :	Gouvernement du Libéria
Budget :	Total : 505 320 US\$ Contribution OIBT : 396 310 US\$ Gouvernement du Libéria : 109 010 US\$ en nature
Soumis par :	Gouvernement du Libéria
Agences d'exécution :	Autorité pour le développement des forêts (FDA)

Résumé

Les forêts du Libéria ont extrêmement souffert de plus de 14 années de conflits civils prolongés qui ont entraîné de grandes pertes humaines, l'effondrement de l'économie, des migrations de masse et des déplacements internes ainsi que la destruction d'une grande partie des infrastructures du pays. Cependant, depuis 2004, le Libéria œuvre à la reconstruction de son environnement social, politique, économique et écologique. Les forêts ont un rôle crucial à jouer dans cette période de reconstruction d'une Nation opérationnelle. Dans cette période post-conflit, les changements sociaux, économiques et politiques ont créé des attentes qui soumettront de nouveaux défis à une administration forestière encore faible et aux autres intéressés de ce secteur. Pour se montrer à la hauteur de ces défis et éviter les problèmes du passé, des réformes de politiques et de stratégies seront nécessaires dans l'ensemble du secteur forestier, en accord avec la Démarche des 3C (base Commerciale, orientation Conservation et implication Communautaire), qui repose sur les trois piliers de la gestion forestière durable (GFD) : économie, écologie et viabilité sociale. L'appui international est donc crucial pour reconstruire un secteur forestier viable qui soit à la hauteur des attentes en tant que moteur du développement durable dans le pays.

L'objectif du projet est de faire des plantations de forêts et de la restauration forestière un outil efficace pour la conservation et la gestion durable des forêts et des ressources de la faune et de la flore du Libéria, pour maintenir la qualité de l'environnement et améliorer la distribution des bénéfices vers tous les secteurs de la société.

Les objectifs spécifiques du projet sont doubles : (1) Développer une politique de reboisement et une stratégie de boisement nationales en accord avec la Loi de réforme de la foresterie nationale, et (2) Développer les connaissances, l'expertise et les capacités de l'Autorité pour le développement des forêts et des autres parties concernées pour évaluer, suivre et planifier les activités de plantation et de restauration de forêts dans le pays.

Les résultats escomptés du projet sont comme suit :

- Évaluation de toutes les plantations forestières existantes et interprétation du volume de bois d'œuvre et des données qualitatives par zone,
- Identification de sites adaptés au reboisement et au boisement ainsi qu'à la restauration forestière,
- Évaluation du potentiel du MDP-BR et de la restauration forestière en REDD,
- Élaboration d'une proposition de politique pour des activités de plantations d'enrichissement et de reforestation à appliquer aux domaines des contrats de vente de bois d'œuvre et des contrats de gestion forestière,
- Entretiens poussés avec les acteurs du secteur forestier sur les résultats préliminaires des évaluations, politiques et stratégies,
- Élaboration d'une proposition de politique et d'une proposition de stratégie de boisement basées sur les résultats 1.1. – 1.5
- Formation d'une équipe principale de techniciens à l'évaluation et à la mise en application du reboisement et du boisement,
- Organisation d'une série d'ateliers techniques pour former les personnels de la FDA et les acteurs des NGO et du secteur privé en matière de restauration forestière, de reboisement et de boisement, et
- Formation des habitants des communautés et des ONG locales impliquées dans le développement de la sylviculture communautaire aux aspects pratiques de la restauration forestière, du reboisement et de l'agroforesterie.

Évaluation du cadre politique et international en vue de faciliter le développement d'une politique de pâturage intégrée pour une gestion durable des forêts en Inde

Numéro de projet :	PPD 142/08 Rev.1 (F)
Pays du projet :	Gouvernement de l'Inde
Budget :	Total : 99 969 US\$ Contribution OIBT : 79 969 US\$ Winrock International India : 20 000 US\$
Soumis par :	Gouvernement de l'Inde
Agences d'exécution :	Winrock International India

Résumé

Les forêts en Inde jouent un rôle crucial pour soutenir les moyens d'existence de millions de personnes parmi la population rurale en ce qu'elles fournissent différents produits forestiers non ligneux dont le fourrage. Cependant, les exemples de réussite de la culture de fourrage sont sporadiques et il n'y a pas eu d'intégration des différents plans gouvernementaux. La dégradation de la valeur du fourrage et l'augmentation du nombre de têtes de bétail ont mené au surpâturage et à une dégradation accrue des zones de forêts dans le pays. L'objectif du développement de cet avant-projet est de contribuer à la gestion durable des forêts en favorisant des pratiques de gestion intégrée du pâturage qui soient socialement acceptables et écologiquement saines. L'avant-projet propose de mener une évaluation des problèmes que posent le pâturage et le bétail dans sept zones agro-écologiques représentant environ 20 % de la superficie totale de la couverture forestière/des zones forestières du pays et 30 % du cheptel total.

Les résultats escomptés de l'avant-projet comprennent :

- Rapport d'analyse des politiques et du programme,
- Création de plateformes de connaissances et de partage/dialogue entre les différents acteurs,
- Développement des informations de base, formulation d'un projet de recherches complet sur la gestion intégrée du pacage.

Les leçons tirées du projet pilote fourniront des indications supplémentaires pour l'élaboration d'une politique nationale intégrée en matière de pacage pour le pays.

Renforcer le Système national d'information sur la forêt

Numéro de projet :	PPD 139/07 Rev.1 (M)
Pays du projet :	Gouvernement de la Thaïlande
Budget :	Total : 116 005 US\$ Contribution OIBT : 84 505 US\$ Contribution du Gouv. de la Thaïlande : 31 500 US\$
Soumis par :	Gouvernement de la Thaïlande
Agences d'exécution :	Agences collaborant avec le Département royal des forêts : ministère des Ressources naturelles et de l'environnement, Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune et de la flore, Département des ressources marines et côtières

Résumé

L'objectif de développement du projet serait de meilleures prises de décisions sur la gestion forestière au niveau national, régional, provincial, de sous-district et au niveau des unités de gestion forestière. Les objectifs spécifiques seraient de renforcer le système national d'information sur les forêts (SNIF).

Les objectifs de l'avant-projet sont d'élaborer une feuille de route et ses éléments pour le renforcement du SNIF. Les résultats de l'avant-projet sont :

- (i) une étude de faisabilité élaborée pour le renforcement du SNIF avec un plan d'action pour les activités prioritaires, et
- (ii) élaboration d'une proposition de projet pour l'OIBT concernant une sélection d'éléments pertinents du plan d'action. L'avant-projet implique une large participation des parties concernées à travers des groupes de travail thématiques, des ateliers au niveau national et régional et la participation au groupe de conduite de l'avant-projet.

Gestion et conservation des semences forestières (Côte d'Ivoire)

Numéro de projet :	PD 419/06 Rev.3 (F)
Pays du projet :	Gouvernement de la Côte d'Ivoire
Budget :	Total : 1 459 510 US\$ Contribution OIBT : 912 764 US\$ Gouvernement de la Côte d'Ivoire : 546 746 US\$
Soumis par :	Gouvernement de la Côte d'Ivoire
Agences d'exécution :	Société de développement des forêts (SODEFOR)

Résumé

Cette proposition de projet est le résultat principal de l'avant-projet PPD 65/02 Rev.1 (F) : « Gestion et conservation des semences forestières ». L'avant-projet avait effectué des enquêtes afin d'évaluer la viabilité d'un centre de semences et la rentabilité de la création d'un Centre de semences forestières en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire a vu ses forêts dévastées en l'espace de quelques années en raison du développement de l'agriculture extensive. Régénérer cette forêt est devenu un impératif pour le pays. L'une des conditions essentielles pour assurer la réussite des efforts de reboisement est la disponibilité de semences de haute qualité. Depuis sa création en 1966, la SODEFOR est confrontée à ce problème de la disponibilité de semences de bonne qualité en quantités suffisante pour ses activités de reboisement en Côte d'Ivoire.

Le but général du projet est de contribuer à la réhabilitation durable des forêts de Côte d'Ivoire grâce au développement d'un système d'approvisionnement en semences ayant la capacité de fournir des produits de haute qualité pour répondre aux besoins des acteurs de la réhabilitation des forêts nationales. L'objectif spécifique est de produire et de fournir des semences forestières issues de matériel végétal de haute qualité génétique.

Les résultats suivants sont escomptés :

- Création de deux cent quarante-deux hectares (242 ha) de nouvelles parcelles productrices de semences, aménagement de cent soixante-quatorze hectares (174 ha) de sources de semences existantes et création de vingt-cinq hectares (5 ha) de vergers à graines,
- Renforcement des infrastructures et des moyens d'équipement pour la collecte, l'emballage, la conservation, le stockage, la distribution, le contrôle et la gestion des semences forestières, et
- Formation des personnes impliquées dans les activités de production et de gestion de semences dans divers domaines en rapport avec les technologies des semences forestières (procédures de collecte des graines, d'emballage, de contrôle de la qualité et de gestion des données).

Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations situées en lisière des forêts ghanéennes (Ghana)

Numéro de projet :	PD 424/06 Rev.2 (F)
Pays du projet :	Gouvernement du Ghana
Budget :	Total : 537 093,40 US\$ Contribution OIBT : 429 138 US\$ Gouvernement du Ghana : 107 955,40 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Ghana
Agences d'exécution :	Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG)

Résumé

La pauvreté est associée aux savanes rurales et aux zones forestières rurales, où les communautés ne peuvent pas se permettre de rechercher les services de santé moderne et dépendent des plantes médicinales pour leurs besoins de santé. Plus de 60% de la population du Ghana dépend de parties de plantes pour sa santé. Cela s'explique par le fait que les plantes médicinales sont d'une importance capitale pour les communautés pauvres, puisque même les médicaments occidentaux relativement bon marché restent d'un prix prohibitif. La disponibilité de nombre de ces plantes est menacée.

Cette situation nécessite une action urgente pour développer des stratégies alternatives pour promouvoir la

production, l'utilisation et la conservation des espèces de plantes médicinales en général et des espèces menacées en particulier. L'objectif de développement de ce projet est de développer des stratégies de conservation et d'utilisation durable des espèces de plantes médicinales avec les communautés situées en lisières des forêts dans différentes zones écologiques du Ghana.

Il entend en particulier documenter la distribution, l'usage (menacé, courant) et les pratiques de conservation pour un approvisionnement durable en plantes médicinales de trois différentes zones écologiques au Ghana.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- Identification des espèces de plantes médicinales dans différentes zones écologiques,
- Inventaires des espèces de plantes médicinales conduits et documentés dans trois zones écologiques au Ghana,
- Collecte et conservation d'échantillons d'herbiers,
- Description des usages d'espèces identifiées de plantes médicinales,
- Conservation d'espèces de plantes médicinales in-situ,
- Conservation d'espèces de plantes médicinales ex-situ, et
- Formation des communautés aux mesures de propagation, de gestion et de conservation.

Renforcement des capacités d'application des lois forestières et de la gouvernance au Cambodge

Numéro de projet :	PD 493/07 Rev.1 (F)
Pays du projet :	Gouvernement du Cambodge
Budget :	Total : 684 362 US\$ Contribution OIBT : 561 195 US\$ Gouvernement du Cambodge : 123 167 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Cambodge
Agences d'exécution :	Administration forestière du Cambodge

Résumé

Cette proposition de projet est le résultat de l'avant-projet PPD 128/06 Rev.1 (F) : « Renforcement des capacités d'application des lois forestières et de la gouvernance au Cambodge » qui a été achevé récemment. Afin de contrôler l'abatage illégal des arbres, l'abatage des forêts et l'empiètement sur les forêts au Cambodge, l'avant-projet a recommandé que les installations et équipements nécessaires soient mis en place dans tous les bureaux de l'administration forestière avec un personnel suffisamment qualifié. Le projet vise à faciliter la mise en application de la plateforme politique du gouvernement pour combattre l'abatage illégal des arbres, l'abattage des forêts et l'empiètement des terres par le biais de l'amélioration des capacités des ressources humaines et l'amélioration des moyens opérationnels/équipements pour assurer une application efficace des lois forestières et de la gouvernance (FLEG) au Cambodge.

En plus des membres du personnel de l'administration forestière, des communautés locales sélectionnées recevront une formation sur les bénéfices que la communauté peut retirer d'une application efficace de FLEG en protégeant leurs intérêts dans les activités forestières légales et en leur garantissant accès aux forêts et aux produits forestiers non ligneux autorisés. Les résultats escomptés du projet comprennent : amélioration des installations et des capacités du personnel, suivi et documentation efficaces des activités forestières illégales, processus judiciaire efficace et extension effective des mesures à tous. Ces résultats contribueront directement au programme en cours de renforcement prioritaire de l'administration forestière du Cambodge.

Etude pour la conservation, la gestion des terres et la gestion durable de la biodiversité durable des montagnes dans la région sub-septentrionale du Togo (Togo)

Numéro de projet :	PPD 136/07 Rev.1 (F)
Pays du projet :	Gouvernement du Togo
Budget :	Total : 68 631 US\$ Contribution OIBT : 52 358 US\$ Gouvernement du Togo (DEF/MERF) : 16 273 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Togo
Agences d'exécution :	Direction des Eaux et Forêts /MERF

Résumé

L'avant projet a pour but de contribuer à la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité des montagnes de la région centre-nord du Togo afin d'améliorer les conditions de vie et l'environnement des communautés locales, et d'assurer pour les générations présentes et futures des ressources naturelles suffisantes dans la perspective du développement durable du pays.

Il entend en particulier fournir une assistance technique pour la conception d'un projet de soutien aux communautés locales pour conserver et gérer durablement la biodiversité des montagnes de la région sub-septentrionale du Togo.

Les résultats escomptés de l'avant-projet sont : disponibilité de données sur l'impact sur la forêt, la flore, la faune, sur l'impact socio-économique et environnemental pour la zone du projet, et la formulation et soumission à l'OIBT pour approbation d'un projet pour soutenir les communautés locales pour la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité des montagnes de la région sub-septentrionale du Togo.

Validation indépendante de la légalité des bois d'œuvre au Ghana

Numéro de projet :	PD 487/07 Rev.1 (M)
Pays du projet :	Gouvernement du Ghana
Budget :	Total : 739 040 US\$ Contribution OIBT : 473 040 US\$ Contribution Gouv. du Ghana: 222 000 US\$ Contribution industrie du Ghana : 44 000 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Ghana
Agences d'exécution :	Commission forestière du Ghana

Résumé

Au cours des 10 dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en application pour améliorer les politiques et pratiques dans le secteur de l'industrie forestière ghanéenne et pour renforcer la gestion durable et utiliser les ressources forestières du Ghana, y compris en apportant une réponse à l'actuelle faiblesse du régime d'application des lois forestières.

Cependant, l'abatage illégal des arbres reste un défi majeur dans la région des forêts denses au Ghana. Cela s'explique par le fait que la demande en bois d'œuvre des scieries, des fabricants de meubles, des constructeurs et autres utilisateurs de bois continue à excéder le volume annuel autorisé dans les forêts commerciales du Ghana dans le cadre d'une gestion durable. Conséquence de l'abatage illégal, la quantité de grumes qui est actuellement soutirée aux

réserves des forêts ghanéennes et hors des zones de réserves est estimée à au moins quatre fois la récolte annuelle admissible dans le cadre d'une gestion durable. Le but du projet est d'améliorer davantage la durabilité du régime de gestion forestière au Ghana en apportant une réponse à l'actuelle faiblesse du contrôle et de l'application des lois forestières. La création d'un système pour le suivi et la validation de la légalité du bois exploité au Ghana permettra d'atteindre cet objectif. Le nouveau système, qui s'appuiera sur le système de localisation sur papier en place au Ghana, sera supervisé et géré par une agence indépendante, sans lien avec la Commission forestière du Ghana (GFC). Le projet contribuera à la transparence et à la responsabilité dans le secteur forestier, et à la stratégie du gouvernement du Ghana d'amélioration la gouvernance des secteurs public et privé.

Il contribuera également à l'objectif du Programme pour la gestion des ressources naturelles du Ghana (NRMP) et au renforcement des institutions et aux réformes politiques mises en place au cours des 10 dernières années. Le projet renforcera l'application des lois forestières au Ghana en :

- Examinant l'efficacité et le caractère adéquat des mécanismes existants d'application des lois forestières, et en mettant en place des actions pour combler les manques observés,
- Développant et mettant en place un système indépendant rentable pour le suivi et la validation de la légalité du bois exploité au Ghana y compris un système de chaîne de traçabilité,
- Créant une agence indépendante pour gérer et superviser le nouveau système,
- Créant une base de données sur la circulation des grumes et du bois pour un meilleur contrôle des activités illégales,
- Développant et mettant en application un code industriel pour des activités forestières légales, en accord avec les principes et les directives de Foresterie, application de la loi, gouvernance et commerce (FLEGT), et
- Mettant en place une formation pour renforcer les capacités des principaux acteurs en matière d'application des lois forestières.

Faisant appel à des expertises extérieures (internationales) et intérieures (nationales), les résultats principaux du projet seront :

- Un système rentable et indépendant pour le suivi et la validation de la légalité du bois exploité au Ghana, comprenant un système de vérification de la chaîne de traçabilité,
- Une agence indépendante pour gérer et superviser le nouveau système,
- Une base de données sur la circulation des grumes et du bois pour permettre un meilleur contrôle des activités illégales,
- Un code industriel pour les activités forestières légales, en accord avec les principes et les directives de Foresterie, application de la loi, gouvernance et commerce (FLEGT), et
- Renforcement accru des capacités d'application des lois forestières.

Valorisation et séchage de bois marchand en étuve par des petites communautés de scieurs au Guyana (Guyana)

Numéro de projet :	PD 401/06 Rev.2 (I)
Pays du projet :	Gouvernement du Guyana
Budget :	Total : 460 299 US\$ Contribution OIBT : 347 004 US\$ Gouv. du Guyana : 73 295 US\$
Soumis par :	Gouvernement du Guyana
Agences d'exécution :	Commission forestière du Guyana (GFC)

Résumé

L'objectif de ce projet sur un an est de former les scieurs de petites communautés aux techniques de séchage en étuve. Actuellement, on estime que 25% de la production totale de bois du Guyana est issue de petites et moyennes entreprises (PME) employant 5 à 10 personnes en moyenne et alimentant principalement le marché domestique avec du bois équarri de petite dimension scié encore vert, même si certaines d'entre elles exportent des grumes vertes de faible valeur vers les pays de la région Caraïbes (CARICOM). La Mission de diagnostic OIBT d'octobre 2002 ainsi que d'autres études récentes ont identifié les petites communautés de scieurs comme un groupe prioritaire pour améliorer la productivité, l'efficacité et la valorisation du secteur des produits de la forêt au Guyana. Les petites communautés de scieurs sont également plus disposées à adopter les nouvelles technologies et idées à peu de risques.

En outre, des investissements relativement faibles suffiraient à améliorer de façon significative la valorisation parmi ces producteurs. Au vu des ressources forestières abondantes et presque intactes (75% du pays est recouvert de forêts), les petites communautés de scieurs peuvent potentiellement devenir des fournisseurs importants de produits ligneux de haute qualité à destination de la région CARICOM. Les exportations actuelles vers CARICOM sont faibles (moins de 5% de leur production totale), en raison de l'incapacité des communautés de scieurs à satisfaire les standards de qualité et spécifications requis par les marchés internationaux en matière de séchage du bois.

Le projet a pour objectif d'apporter une réponse à ce problème en testant le séchage commercial de bois en étuve dans trois régions peuplées de petites communautés de scieurs pour démontrer la valorisation et les standards de qualité attendus par les marchés internationaux. Nous nous attendons à ce que les petites communautés de scieurs comprennent et retiennent les critères de qualité nécessaires pour l'export vers les marchés internationaux à travers ces activités de démonstration.



Pérenniser les forêts tropicales



L'Organisation internationale des bois tropicaux
International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama,
1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon
Téléphone : +81-45-223-1110 Télécopie : +81-45-223-1111
Courriel : itto@itto.or.jp Web : www.itto.int
© OIBT 2009